



**HAL**  
open science

# L'insertion des populations issues de l'immigration récente à travers le jardin

Loïc Desmoulin

► **To cite this version:**

Loïc Desmoulin. L'insertion des populations issues de l'immigration récente à travers le jardin. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-02492597

**HAL Id: dumas-02492597**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02492597>**

Submitted on 27 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



UFR des Sciences Sociales

Département de Géographie

# L'insertion des populations issues de l'immigration récente à travers le jardin

Loïc DESMOULIN

Mémoire de Master 2 mention Aménagement et urbanisme

Spécialité DYSATER

Réalisé sous la direction de :

Mme Laurence LE DU, maître de conférences à l'université Rennes 2

Année universitaire 2017-2018

**Je remercie Mme Laurence Le Du, ma directrice de mémoire, pour ses conseils avisés tout au long de la rédaction de ce mémoire.**

**Je remercie également M. Bertrand Lecornu, directeur du Foyer Jeunes Travailleurs de Vitré et son équipe pour leur confiance dans le développement d'ateliers à destination de nos résidents.**

**Sans oublier tous les bénévoles (Michel P., Michel C.) ainsi que tous les jardiniers (Aurélia, Kheirredine, Abdou, Shakir, Guillaume, Rizan, Adam) avec qui j'ai pu échanger pour réaliser ce mémoire.**

# Sommaire

## **Introduction**

### **Partie I – Les jardins : une réponse aux difficultés d’insertion des migrants par les voies classiques**

Chapitre 1 – Les migrations à l’échelle du monde

Chapitre 2 – Au delà des flux, des hommes et des femmes à la situation précaire

Chapitre 3 – Les apports sociaux des jardins : une insertion dans la vie de la cité

### **Partie II – L’insertion par les jardins : une démarche d’insertion innovante appliquée aux jeunes réfugiés.**

Chapitre 1 – Quelle prise en charge des mineurs isolés au plan national et local ?

Chapitre 2 – Origines et conditions de mise en œuvre du projet de jardin

### **Partie III – Comment améliorer les projets de jardins collectifs afin d'en assurer la pérennité et conforter leur rôle social ?**

Chapitre 1 – Les jardins collectifs d’insertion, phénomène de mode ou révolution sociale ?

Chapitre 2 – Des projets plébiscités mais difficiles à concrétiser

Chapitre 3 – Assurer la pérennité des jardins collectifs, quels moyens ?

## **Conclusion**

## **Tables des annexes**

## **Bibliographie**

## **Table des matières**

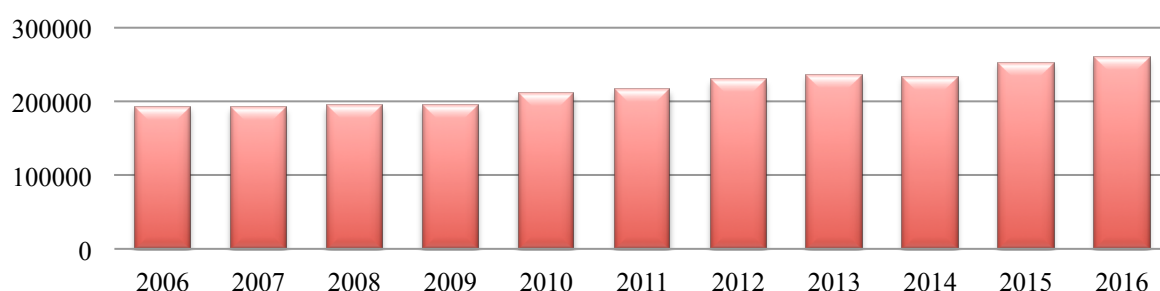
## Introduction

*« Il ne faut pas oublier tout ce que les immigrés ont apporté à La France, les Picasso, Béart, Cioran... C'est une chance extraordinaire pour la France. Il y a peut-être parmi eux de futurs Aznavour, qui sait? »<sup>1</sup>*

Charles Aznavour

Prononcés en 2015, ces mots de Charles Aznavour, sont un message d'espoir dans un climat de tension sociale vis à vis des migrants. En effet, les actualités dans ce domaine sont riches, mais peu réjouissantes, notamment sur le plan international : conflits, guerres, épidémies, réchauffement climatique... Quotidiennement, des dizaines d'articles et reportages témoignent de l'instabilité du monde. Une instabilité politique, économique mais aussi écologique. Or, les jours et les années se succèdent et les solutions apportées aux problèmes du 21ème siècle semblent en deçà des attentes et des enjeux. Les déclarations, les discours politiques se multiplient mais rien de bouge si ce n'est des dizaines, des milliers, des millions d'hommes et de femmes qui migrent chaque jour pour fuir la misère, la violence et tout ce que nous ne pouvons plus accepter aujourd'hui. Depuis les années 2000, la France, et l'Europe en général, connaissent une augmentation de la population immigrée sur leur territoire. En 2016, ce sont près de 260 000 migrants qui sont entrés sur le territoire<sup>2</sup> national contre 193 000 en 2006 comme nous pouvons le voir ci-dessous :

### Entrées d'immigrés en France par année



Source : Insee, estimation de population, des flux d'entrée et de sortie

Réalisation : auteur

<sup>1</sup> Avec Aznavour en répétition, Le Parisien, 15/09/2015.

<sup>2</sup> Insee, enquête annuelle de recensement 2017.

Ce sont ces hommes et ces femmes souvent qualifiés de « migrants » qui, par leurs déplacements, sont les témoins de l'immobilisme des responsables politiques quant aux désordres mondiaux. Cette situation se confond aussi avec la passivité ou le repli sur soi des populations occidentales qui se sentent parfois menacées au plan économique ou culturel. Etudiant en aménagement du territoire, et plus précisément en dynamique sociale d'aménagement des territoires, j'occupe simultanément un emploi de travailleur social dans un foyer de jeunes travailleurs. Situé à Vitré, dans le département de l'Ille-et-Vilaine, le foyer accueille justement un certain nombre de migrants qui ont en commun un parcours de vie à la fois courageux car ils quittent leur milieu d'origine pour relever le défi d'une "autre vie" mais aussi chaotique en raison des difficultés rencontrées pour rejoindre le continent européen. Ces migrants, ils s'appellent Falilou, Mohammed, Kheirredine, Alpha, Karamba ou Shakir... Ils sont ivoiriens, sénégalais, algériens ou albanais. Ces individus ont fait un déplacement durable qui implique « *un changement de résidence principale et d'habitat, et (provoque) une modification significative de (leur) existence sociale quotidienne* »<sup>3</sup>. Ils ont tout quitté pour rejoindre la France, laissant derrière eux famille, amis mais aussi culture, diplômes et racines dans l'espoir d'une vie meilleure. Malgré les difficultés pour échanger, parfois, en raison de la barrière de la langue, ils nous font part de leur histoire : comment en sont-ils venus à résider dans un foyer ? Quelles sont les motivations qui les ont conduites à tout quitter ? Quelles sont leurs difficultés mais aussi leurs désillusions. Le souffle populiste qui se répand désormais en Europe veut nous faire croire que ces migrants, parfois mineurs, constituent une menace. Pour moi, ils ont au contraire donné un sens à mes études, un sens à ces fameuses « dynamiques sociales ». Aussi, il m'est apparu indispensable d'essayer de mieux les connaître pour mieux comprendre l'origine des tensions qui peuvent apparaître avec les populations locales. Pour cela, il fallait réfléchir à une entrée liée au territoire, à la ville et mon choix s'est arrêté sur le lien avec l'espace naturel créé par les jardins.

En effet, ma quatrième année d'étude m'a amené à étudier le territoire urbain sous l'angle de la nature en ville et de ces effets sur les populations. Il convient de souligner que l'histoire des jardins et l'histoire des sociétés sont intimement liées. Dès l'Antiquité, ils sont un symbole spirituel et de pouvoir par la grandeur qu'ils peuvent renvoyer ; leur conception

---

<sup>3</sup> LEVY J. et LUSSAULT M. (2013) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris Belin, pp. 668-670.

géographique et florale a évolué au gré des mouvements artistiques. A partir du VIII<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup> après J.C et avec l'apparition des premiers hôpitaux en Perse avec les bîmâristâns<sup>5</sup> (qui vient de « bimar » malade et « stan » le lieu), les jardins deviennent les premières « pharmacies » qui permettaient à la médecine traditionnelle de soigner les maux identifiables, à base de plantes. Une médecine qui va évoluer jusqu'à quitter le domaine religieux grâce aux travaux de Paracelse<sup>6</sup> qui percevait la nature comme un laboratoire. Aujourd'hui, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) est toujours le 4<sup>ème</sup> propriétaire foncier d'Ile de France. Ces espaces verts, plébiscités et longtemps dédiés à la culture de plantes nourricières, accueillent aujourd'hui de nombreuses pratiques sportives ou de loisirs. Des chercheurs ont observé différents effets apaisants sur le cœur, notamment la baisse de la tension et la baisse du rythme cardiaque<sup>7</sup>. Toutefois, la pratique de ces activités dépend toujours de la facilité d'accès à ces espaces, et de la proximité du logement

En conséquence, cette question de l'accessibilité à la nature et à ses bénéfices est un sujet récurrent dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain. Une question qui est en passe de devenir l'un des enjeux majeur de l'aménagement des villes. C'est au travers cette approche que nous allons évoquer les problématiques d'insertion que les migrants peuvent rencontrer (mal-logement, pauvreté, sous-nutrition). Cela nous permettra également de mettre en lumière leur ressenti après avoir séjourné sur le territoire français.

En France les initiatives qui tendent à rapprocher les migrants de la nature ont tendance à se multiplier sur l'ensemble du territoire. Toutefois, étudiant à Rennes, une ville plutôt en avance en terme de « nature en ville » et exerçant une activité professionnelle à vitré, j'ai choisi de me concentrer sur ces deux espaces géographiques proches pour mener mon étude : la nature en ville, au travers le jardinage, peut-elle participer activement à l'intégration sociale et professionnel de populations issues de l'immigration récente ?

---

<sup>4</sup> Le Monde.fr (10/03/2018) *L'Histoire des hôpitaux : Birmanistan, l'hôpital de l'islam médiéval.*

<sup>5</sup> RIOULT Romain, mémoire de fin d'étude, *Intégrer les principes des jardins à vocation de soin au projet de paysage, pour une approche environnementale des établissements de santé*, Agrocampus Ouest, 2014.

<sup>6</sup> Alchimiste et médecin suisse (1493-1541).

<sup>7</sup> Table ronde de Jordy Stefan aux journées *Nature pour tous : de l'école à la famille*, octobre 2013, Paris.

L'ensemble de mes travaux s'appuie sur des échanges informels avec des bénévoles, des salariés mais aussi des migrants et réfugiés qui sont en France depuis parfois quelques mois, parfois depuis plusieurs années. Dans un premier temps, nous allons présenter deux structures d'accueil de réfugiés qui ont choisi d'utiliser la nature en ville afin de renforcer la dynamique d'intégration qu'elles mettent en œuvre. Nous allons revenir sur la question des « populations migrantes ». Il nous faut notamment préciser les origines géographiques des migrations et les facteurs qui les ont provoquées. Ces premières analyses nous permettront d'appréhender le vécu et le statut de ces hommes et de ces femmes, mais également les politiques mises en place par les Etats et plus particulièrement par la France pour venir en aide aux réfugiés (aides, hébergement, santé). Ces politiques d'accueil sont illustrées par le Centre d'Accueil et d'Orientation des demandeurs d'asile (CAO) de Rennes. Ce sont des centres gérés par des associations au nom de l'Etat, et qui comprennent des bénévoles lesquels jouent un rôle essentiel pour leur bon fonctionnement. Dans ce cadre, nous avons rencontré un groupe de volontaires qui a mis en place un atelier « jardinage avec migrants » pour occuper et développer du lien social entre les migrants.

Dans un second temps, nous avons décidé de nous intéresser plus particulièrement aux réfugiés qui sont encore mineurs, désignés par l'Administration française par l'appellation de "mineurs non accompagnés" (MNA). Cette minorité accroît leur vulnérabilité et rend leur statut particulier ce qui nécessite un accueil adapté et un suivi différent. Cette problématique est surtout présente au sein du Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) de Vitré étudié dans ce mémoire. Depuis 2011, le foyer collabore avec le département d'Ille et Vilaine pour accueillir de plus en plus de jeunes en apportant simultanément un hébergement et un suivi social, scolaire et administratif. C'est au cœur de ces missions que nous avons pu développer un projet de jardin collectif pour faciliter l'insertion sociale de ces jeunes. Nous reviendrons en détail sur la mise en place de cet atelier au cours de la saison estivale de 2018.

Organisé par l'État et par les collectivités territoriales, ce dispositif d'accueil est un véritable défi, à la fois humanitaire et financier. Un défi humanitaire car l'enjeu consiste à sauver des populations très précaires, en grande difficulté et qui ont parfois connu des événements dramatiques. Un défi financier ensuite car le travail d'insertion nécessite beaucoup de personnel, de nombreuses institutions et beaucoup de volonté. Au-delà de ces objectifs, cette politique d'accueil permet à la France de respecter un principe de fraternité



récemment réaffirmé par le Conseil constitutionnel, justement à propos de l'accueil des migrants et du "délit de solidarité" : aux termes de l'article 2 de la Constitution : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité" ». La Constitution se réfère également, dans son préambule et dans son article 72-3, à l'« idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ». Il en ressort que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle. Du principe de fraternité découle donc « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national »<sup>8</sup>.

Enfin, nous présenterons une synthèse les différents aspects des deux projets d'insertion à travers le jardin. Ce retour d'expérience doit permettre à toute personne souhaitant s'engager dans le développement d'un projet similaire de pouvoir le réaliser en évitant certains écueils. Ces derniers ne sont pas négligeables et ils doivent être impérativement surmontés afin de garantir la réussite et la pérennité des projets d'insertion par les jardins.

---

<sup>8</sup> Décision n°2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018.

## **Partie I: Les jardins : une réponse aux difficultés d'insertion des migrants par les voies classiques**

Nous l'avons vu dans la partie introductive, la notion même de « migrants » est une notion relativement floue et qui dépend de l'entité que l'on interroge. Au sein de cette partie nous allons tout d'abord étudier les migrations à l'échelle du Monde. Que représentent-elles en nombre et comment les Etats gèrent-ils ces flux ? Dans un second temps, nous nous intéresserons davantage aux femmes et aux hommes qui « composent » ces flux : quel statut, quel hébergement ? Pour finir nous verrons les plus values d'une insertion sociale réussie au travers d'ateliers jardinage, qui allient insertion sociale et préoccupations environnementales.

### **Chapitre 1 – Les migrations à l'échelle du monde**

De manière à appréhender les migrations à l'échelle planétaire, nous allons revenir sur la manière dont les pays subissent, coordonnent ou organisent ces flux migratoires. Dans un premier temps nous allons mener cette étude à l'échelle internationale et régionale avant de développer, dans un second temps, ce que représentent ces migrations à l'échelle de la France et les politiques migratoires mises en œuvre dans l'hexagone.

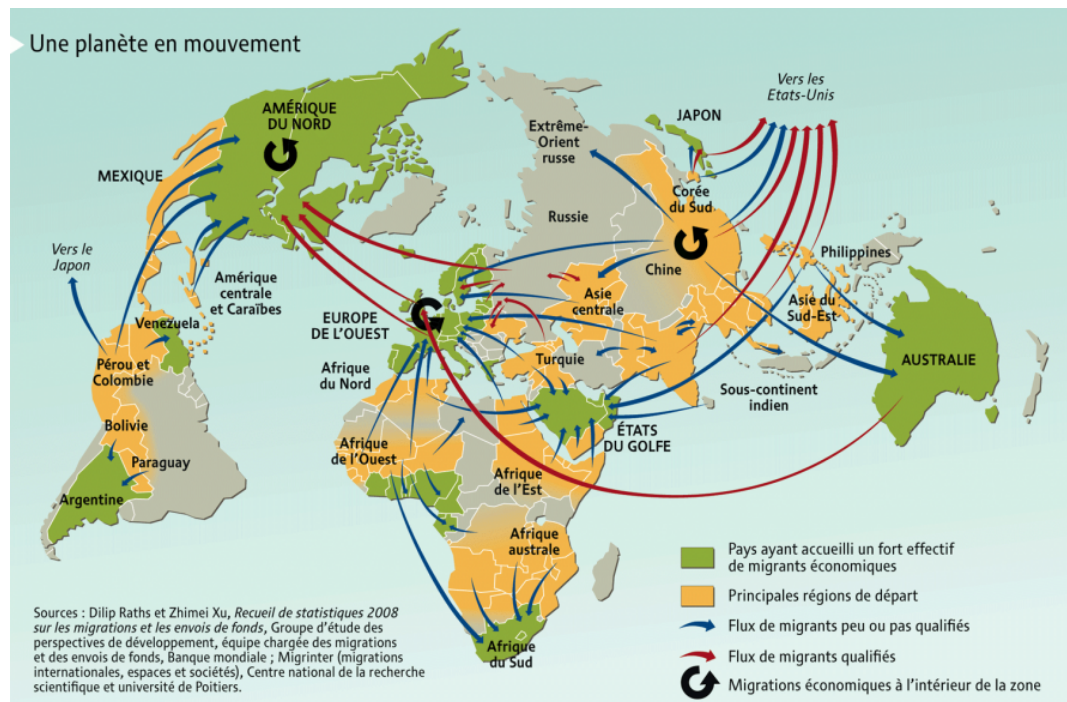
#### I - Un Monde en mouvement

77 millions en 1965, 120 millions en 1995, 200 millions au début du 21<sup>ème</sup> siècle, les migrations internationales marquent le début du 3<sup>ème</sup> millénaire. L'Organisation des Nations Unis (ONU) estimait en 2013 à 3,2% le pourcentage de personnes qui vivent dans un pays qui n'est pas celui dans lequel ils sont nés, soit près de 232 millions de migrants<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Chloé REBILLARD, *Les flux migratoires dans le monde*, Sciences humaines, vol. 290, no. 3, 2017, pp. 12-12.

Vue des pays occidentaux, la problématique migratoire ne semble concerner que le vieux continent. Pourtant, la carte ci-dessous de Catherine WIHTOL DE WENDEN, publiée en 2009<sup>10</sup> démontre le contraire.



Effectivement, nous observons sur chaque continent différents pays d'accueil. Si les pays de la Triade y figurent, avec cette carte on observe aussi que de nombreux pays des « Suds » s'avèrent être des pays d'accueil de migrations intracontinentales. Bien que de nombreux pays ne se retrouvent pas concernés par les migrations en étant ni pays d'accueil, ni pays de départ, il apparaît tout de même que les migrations sont un phénomène planétaire. Nombre de migrations sont par ailleurs en contradiction avec les images véhiculées car elles sont « organisées » et « légales ». Nous pouvons notamment citer l'exemple des « français de l'étranger » qui ont fait le choix de s'installer dans un pays autre que la France pour des raisons professionnelles ou familiales. Toutefois nous traiterons uniquement dans le cadre de ce mémoire des flux migratoires de population se trouvant légalement sur le territoire et des difficultés d'insertion qui peuvent en découler.

<sup>10</sup> WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les migrations, chance ou menace ?* Atlas « Un monde à l'envers », Le Monde Diplomatique, pp. 16-17, 2009.

Depuis 1951, au niveau mondial, et afin d'assurer une gestion « humaniste » et « organisée » des migrations, l'ONU a mis en place un organisme en charge des migrations : l'Organisation International pour les Migrations (OIM). L'organisation travaille en collaboration avec près de 170 Etats membres, des partenaires intergouvernementaux et non-gouvernementaux tels que les ONG (Organisations Non Gouvernementales). L'OIM œuvre pour que la question des migrations soit traitée de manière internationale en essayant de proposer des solutions aux problèmes générés par les flux migratoires, notamment via une aide humanitaire. Par ailleurs, l'OIM qui « reconnaît le lien entre la migration et le développement économique, social et culturel, ainsi que pour le droit à la liberté de mouvement »<sup>11</sup> œuvre à la promotion du droit international de la migration, sur lequel nous allons revenir, à la protection des migrants et à la santé des migrants.

#### *a) Le droit international de la migration*

Au niveau international, il n'existe aucun outil juridique qui puisse s'appliquer en tant que tel à la question migratoire. Toutefois, des règles permettent de contraindre les politiques des Etats dans le domaine migratoire, elles sont par ailleurs le résultat d'échanges entre ces même Etats et sont inscrites au sein de traités ou dans le droit international. Par ailleurs, par « coutume », certains Etats sont plus accueillants que d'autres. L'OIM joue encore ici un rôle majeur en veillant à ce que les droits humains soient respectés et appliqués tout en garantissant le rôle de l'Etat souverain. Le droit international de la migration vise principalement à permettre aux gouvernements de mieux gérer les migrations à travers des actions notamment de formation, d'accueil, de recherche qui permet de régir les migrations aux différents échelons : international, régional, national.

---

<sup>11</sup> [www.iom.int](http://www.iom.int) - A propos de l'IOM

### *b) Gestion régionale des flux migratoire : le cas de l'Europe*

A l'image de l'OIM, l'Union Européenne (UE) cherche à coordonner les politiques migratoires de ses pays membres. Cette démarche, nommée « Européanisation des politiques d'immigration (...) »<sup>12</sup> a été mise en œuvre depuis plusieurs années.

L'un des principaux outils visant à réguler les migrations, mais également à les faciliter à l'intérieur de la zone, est le traité de Maastricht, signé en 1992, qui s'inscrivait alors au cœur de l'un des 3 piliers de l'UE, jusqu'en 2009 et l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Pourtant, ce n'est qu'en 1999 que la « communautarisation » des politiques d'immigration, d'asile et de contrôle des frontières extérieures s'est réellement développée, avec le traité d'Amsterdam<sup>13</sup>. Au travers cette communautarisation, les Etats transfèrent à la l'Union européenne des compétences auparavant nationales.

Aujourd'hui, le fonctionnement de l'Union européenne est régi par deux traités : le Traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le traité de Lisbonne qui est entré en vigueur en 2009 a permis un assouplissement des règles figurant dans les anciens traités ce qui a notamment facilité la prise de décisions par l'UE à travers différentes réformes institutionnelles. La question migratoire a bénéficié de ces assouplissements

L'UE dispose désormais de la personnalité juridique au plan international. En tant que tel, l'UE peut désormais signer des accords internationaux dès lors que cela concerne l'un de ses champs de compétences. Ces dernières sont classées en quatre grandes catégories : exclusive, partagée, d'appui ou particulière. Ces catégories déterminent la contrainte que peuvent imposer les politiques de l'UE aux Etats membres, allant de la contrainte au simple soutien. Dans le cas des problématiques migratoires c'est notamment le domaine « *espace de liberté, de sécurité et de justice* » qui intervient. Un domaine qui s'inscrit au sein des

---

<sup>12</sup> Virginie GUIRAUDON, Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile, L'Harmattan, 2010/2 n°31, p. 7 à 32

<sup>13</sup> JULIEN-LAFERRIERE François « La communautarisation de la politique migratoire », *Migrations Société*, vol. 116, no. 2, 2008, pp. 59-71.

compétences partagées et qui amène l'UE à imposer des textes contraignants<sup>14</sup>. Enfin, en matière de coopération judiciaire et policière, la plupart des décisions sont désormais prises à la majorité, et non plus à l'unanimité.

Cette prise en charge par l'Union Européenne des politiques migratoires se traduit par la mise en œuvre de différents outils tel que l'espace Schengen et l'agence Frontex.

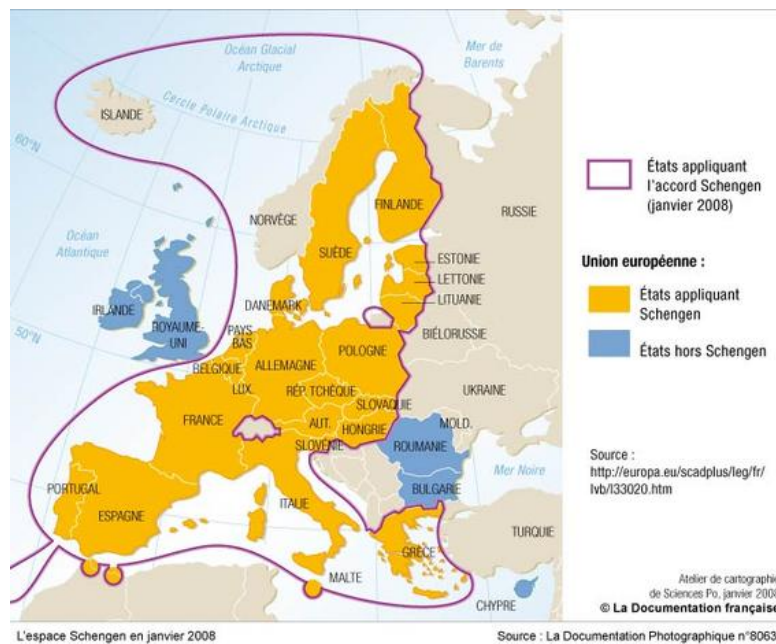
### *c) L'espace Schengen*

À l'origine « L'espace Schengen » est une coopération entre Etats qui a débuté au milieu des années 1980 en dehors du cadre communautaire, avec un objectif simple : la suppression des contrôles aux frontières intérieures tout en renforçant les contrôles opérés sur les frontières extérieures. A l'origine, les Etats rejoignaient Schengen en ratifiant un accord tandis qu'avec le traité d'Amsterdam, Schengen a été intégré dans le droit de l'Union Européenne. Dès lors, l'espace Schengen correspond à une zone regroupant de nombreux pays membres (les Etats membres qui ne participent pas à l'espace Schengen sont : l'Irlande, le Royaume-Uni, la Roumanie et la Bulgarie). En revanche, d'autres pays, extérieurs à l'UE sont intégrés dans l'espace Schengen, tels que l'Islande et de la Norvège comme nous pouvons le voir sur la carte ci-après<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> Répartition des compétences au sein de l'Union Européenne - [eur-lex.europa.eu](http://eur-lex.europa.eu)

<sup>15</sup> Source cartographique : documentation photographique 8063 : Migrants et migration du monde par Gildas SIMON.



Au total, ce sont pas moins de 26 Etats qui ont signé l'accord Schengen de manière à autoriser la libre circulation des personnes tout en harmonisant les contrôles au sein de ces Etats. Il demeure cependant tout à fait possible pour les membres de l'espace Schengen de rétablir des contrôles frontaliers dès lors que leur sécurité est menacée. Une disposition utilisée notamment lors de grands événements (Coupe du Monde, Euro de football, attentats). Par ailleurs, cette disposition est fréquemment utilisée par les Etats dans le cadre de la crise migratoire, de manière à rétablir temporairement des contrôles aux frontières internes. Dans le cas des migrants, dès lors que l'un des pays délivre un permis de séjour (le pays d'arrivée, ou plus exactement le pays dans lequel ils seront enregistrés pour la première fois), les migrants peuvent circuler librement dans tout l'espace, ce qui peut-être contraire à la volonté politique de certain pays<sup>16</sup>. Vintimille, village frontalier entre l'Italie et la France a notamment subi les conséquences de ces divergences politiques : de nombreux migrants y sont bloqués, empêchés de rentrer sur le territoire français. La petite ville s'est donc retrouvée accueillir un camp « humanitaire », légal, géré par des ONG telle que la Croix Rouge<sup>17</sup>. Parallèlement, un campement illégal, situé sous un pont, s'était développé et hébergeait plus de 150 personnes dans des conditions d'hygiène inacceptables qui ont entraîné l'expulsion des migrants le 18

<sup>16</sup> [www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu) - le fonctionnement de l'espace Schengen

<sup>17</sup> [www.infomigrants.net](http://www.infomigrants.net) - Julia DUMONT, La situation se dégrade à Vintimille alors que les migrants craignent le camp humanitaire, Infomigrants, Avril 2018.

avril 2018. La libre circulation au sein de l'espace Schengen ne peut se faire que si la personne est régulièrement enregistrée dans le pays d'accueil. Or, dans le cas de la crise migratoire, nombreux sont les migrants qui ne souhaitent pas être enregistrés, ce qui les amène également à refuser l'aide humanitaire par crainte de se retrouver fichés.

#### *d) L'agence Frontex*

Créée en 2004, cette agence, est l'agence des garde-frontières et garde-côtes. Basée dans la capitale polonaise, l'agence vise à assurer la sécurité et le contrôle de la circulation aux frontières extérieures de l'Europe. Nous évoquions précédemment l'enregistrement des migrants lors de leur arrivée en Europe, c'est cette agence qui, face à l'importante pression migratoire que le vieux continent connaît aujourd'hui, est en charge de l'enregistrement et de l'identification des populations qui composent ces flux. L'agence s'inscrit entièrement dans la démarche de coopération européenne et de transfert des compétences. En effet, les données qu'elle collecte, notamment sur les personnes pour lesquelles pèsent des soupçons d'activités terroristes ou de trafics divers, sont partagées avec les Etats membres et Europol, l'Office européen de police. La particularité de cette agence est qu'elle ne peut pas acquérir de matériels, elle est composée exclusivement de personnels (315 actuellement) en charge de travaux d'analyse et de coordinations diverses sans être dotée de garde-frontières autres que ceux mis à disposition par les Etats. Les « dons » matériels des Etats ont permis à FRONTEX de détenir en 2010 près de 50 moyens aériens (hélicoptères et avions confondus), plus de cent navires ainsi que du matériel technologique de pointe : radars, caméras thermiques, sondes... Avec un budget de 330 millions d'euros en 2017 (0,20% du budget européen qui est de l'ordre de 160 milliards) l'Agence espère atteindre en 2020 le millier d'employés et se fixe pour objectif de pouvoir intervenir dans les pays extérieurs à l'UE à la demande de ceux-ci, et dans les pays intérieurs si ces derniers se retrouvent dépassés par l'afflux.

On peut toutefois s'interroger sur la capacité de ces différents outils à gérer la crise migratoire actuelle. En effet, l'espace Schengen a exposé les Etats portant les frontières extérieures de l'Europe à d'importantes pressions migratoires. Pour remédier à cette pression accrue, l'UE a souhaité la mise en place de « hotspots » pour enregistrer et « dispatcher » les réfugiés dans les différents Etats-membres. L'île de Lampedusa est l'exemple le plus connu de ces hotspot depuis septembre 2015. Mais ces sites ont conduit indéniablement à une restriction des libertés et à un « encampement » ce qui contribue à générer le « chaos » aux



frontières de l'Europe<sup>18</sup>. Au final, cela donne l'impression d'un nivellement par le bas qui transforme Frontex en « *bras armé pour exécuter (les) basses œuvres en matière de répression des migrants aux frontières* ». L'agence a notamment en charge le renvoi des migrants clandestins dans leur pays d'origine au travers l'organisation de vols « charters » sans prendre en compte leur devenir<sup>19</sup>.

## II – La politique migratoire nationale et sa mise en œuvre locale

La politique migratoire française revient de manière récurrente dans le débat public, notamment à l'approche d'échéances électorales. Pour comprendre l'intérêt porté à la question migratoire, il nous faut tout d'abord revenir sur différentes données. Tout d'abord, que représente aujourd'hui l'immigration en France ?

Selon l'INSEE<sup>20</sup>, les migrants auraient représenté 8,8% de la population résidant en France en 2013, soit près de 5,8 millions d'individus. Des chiffres déjà dépassés tant ces flux évoluent mais qui sont les plus récents proposés par l'organisme, ces données n'étant que rarement mises à jour. Chaque année, cette part de la population connaît des départs (60 000), des arrivées (200 000) et également des décès (50 000). En 2016, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a comptabilisé 85 244 demandes d'asile (+ 35% par rapport à 2015)<sup>21</sup>. On observe toutefois en France une méconnaissance du profil migratoire qui se traduit par une augmentation des adhésions au « *mythe de l'invasion arabo-musulmane* » évoqué par Raphaël LIOGIER<sup>22</sup> dans un article de mai 2014 paru dans Le Monde Diplomatique<sup>23</sup>. Il revient notamment sur le discours d'hommes ou de femmes

---

<sup>18</sup> TASSIN Louise, *Le mirage des hotspots. Nouveaux concepts et vieilles recettes à Lesbos et Lampedusa*, Savoir/Agir 2016/2 (n°36), pp. 39-45.

<sup>19</sup> RODIER Claire, *Frontex, la petite muette*, Vacarme, vol. 55, no. 2, 2011, pp. 36-39.

<sup>20</sup> BRUTEL Chantal, *Les immigrés récemment arrivés en France*, INSEE première n°1524, novembre 2014.

<sup>21</sup> Premiers chiffres provisoires de l'asile en France en 2016 – ofpra.gouv.fr

<sup>22</sup> Professeur d'université à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, sociologue et philosophe

<sup>23</sup> LIOGIER Raphaël, *le mythe de l'invasion arabo-musulmane*, Le Monde Diplomatique, mai 2014, page 8 à 9.

politiques tels que Mme Le Pen, présidente du Rassemblement National (RN, ex Front National) qui font l'amalgame entre terrorisme et immigration à l'image de la déclaration de Marine Le Pen prononcée lors d'un meeting tenu à Nantes à la suite des attentats de Toulouse du mois de mars 2012 : *«Combien de Mohamed Merah dans les bateaux, les avions, qui chaque jour arrivent en France remplis d'immigrés ?» «Combien de Mohamed Merah parmi les enfants de ces immigrés non assimilés ?»*<sup>24</sup>.

La République interdit l'établissement de statistiques ethniques et religieuses, toutefois, l'INSEE est en mesure de connaître les pays de départ des populations immigrées. En 2012, près d'un migrant sur deux était né en Europe (Portugal, Royaume Unis, Espagne, Italie, Allemagne). Par ailleurs, l'étude des motivations du départ nous amène davantage à percevoir un instinct de survie qu'une volonté de prosélytisme.

Mais qu'en est-il de la politique migratoire française ? Après avoir encouragé au cours des années 60 jusqu'au milieu des années 80 une immigration économique pour répondre aux besoins de main d'œuvre, la France connaît depuis 1974 un renforcement du contrôle des entrées sur le territoire national avec pour but une maîtrise des flux et le développement d'une immigration « choisie » qui autorise uniquement l'entrée sur le territoire de populations utiles au développement économique du pays. Aujourd'hui, la politique migratoire n'est pas organisée uniquement par la législation française, mais aussi par l'Union Européenne qui tente de développer une politique « d'immigration et d'asile » en réponse à la crise migratoire que connaît l'UE depuis 2015 et l'afflux de Syriens fuyant la guerre malgré les divergences internes. Afin d'améliorer le système d'accueil, un projet de loi déposé au premier trimestre 2018 vise à réduire les délais d'instruction des demandes d'asile, à renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière mais également à développer de meilleures conditions d'accueil pour ceux dont la situation a été régularisée, à court ou long terme<sup>25</sup>.

Le développement de meilleures conditions d'accueil passe notamment par une meilleure insertion des migrants, Cette dernière implique en particulier l'apprentissage du français, le développement de la formation professionnelle dans les secteurs en déficit de main d'œuvre comme l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment et la grande distribution. Une avancée, mais qui fait parfois rimer insertion et désillusion.

---

<sup>24</sup> AFP, Marine Le Pen fait l'amalgame entre immigration et terrorisme, Libération, 25 mars 2012

<sup>25</sup> [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr) - Quelle est la politique migratoire de la France ? 23/04/18

## Chapitre 2 – Au delà des flux, des hommes et des femmes à la situation précaire

Les entrées de personnes étrangères sur le territoire national sont qualifiées de « venues de migrants » sans que la généralité du terme utilisé soit de nature à nous renseigner sur la réalité de leur statut. Toutefois, le caractère très précaire de leur situation implique la mobilisation des acteurs de l'intégration qui sont à même de proposer différents types d'hébergements.

### I- Les migrants, en sont-ils vraiment ?

Depuis le début de nos travaux, nous utilisons le terme générique de « migrant ». Ce dernier renvoie à une idée de « déplacements volontaires » qui peuvent être journaliers, saisonniers ou encore économiques mais au regard de l'étude que nous venons de faire des pays d'origine des « migrants » peut-on réellement dire qu'il s'agit de départ volontaire lorsqu'il s'agit de quitter son pays pour fuir la guerre ? Ce terme générique fait oublier la notion de déracinement et cache finalement une importante diversité de situations, plus ou moins régulières. Il faut notamment distinguer les réfugiés et les demandeurs d'asile... Selon le statut juridique, cela permet aux populations de faire valoir plus ou moins de droits.

Pour comprendre comment un migrant accède à ces différents statuts, nous allons nous appuyer sur le site internet de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)<sup>26</sup>. Ce dernier présente les différents niveaux de protection que la France peut proposer, mais également les façons dont les étrangers peuvent en bénéficier.

#### *a) Les différents statuts*

Pour se prononcer sur le type de protection dont peuvent bénéficier les étrangers qui en font la demande, ces derniers se doivent de compléter un formulaire de demande d'asile et y joindre tous les documents qui peuvent se révéler nécessaires pour étayer leur demande. Une fois le dossier instruit, le demandeur d'asile peut bénéficier notamment du statut de réfugié. Ce statut est reconnu sur le plan international par la convention de Genève de 1951 selon laquelle « le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être

---

<sup>26</sup> [www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)

*persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».*

Chose moins connue, l'OFPRA peut également reconnaître l'asile constitutionnel. Celui-ci est accordé lorsque le demandeur est considéré comme étant « *persécuté en raison de son action en faveur de la liberté* »<sup>27</sup>. A ce titre, le réfugié fait preuve d'un engagement en faveur de l'intérêt général et la démocratie ainsi que des valeurs qui y sont rattachées. Les personnes bénéficiant de ce statut sont principalement des artistes, des militants...

Si le demandeur d'asile ne correspond pas aux critères pouvant aboutir au statut de réfugié, il peut toutefois, s'il existe de sérieuses motivations (peine de mort, torture, violence aveugle), bénéficier d'une protection subsidiaire qui offre une protection juridique et administrative ainsi qu'une carte de séjour d'un an renouvelable.

Enfin, l'OFPRA peut reconnaître également le statut d'apatride, qui offre les mêmes droits qu'une protection subsidiaire, à « *toute personne qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant par application de sa législation* »<sup>28</sup>.

#### *b) Comment réaliser une demande d'asile en France ?*

L'OFPRA distingue trois types de demandes d'asile : en France, à la frontière ou depuis l'étranger. Chacune des situations amène à une procédure différente où l'OFPRA ne joue pas toujours le même rôle.

Si la demande d'asile est réalisée alors que le demandeur est déjà sur le territoire français, celui-ci doit se rendre auprès d'une association chargée du « pré-accueil » qui va convenir d'un rendez-vous avec un « guichet unique » de l'Administration. Lors de ce rendez-vous est présent un agent de la préfecture qui a la charge de récolter les informations nécessaires au dossier mais également de réaliser un entretien individuel. Un agent de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est également convié pour représenter

---

<sup>27</sup> Article L.711-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.

<sup>28</sup> Article 1er de la Convention de New-York du 28 septembre 1954.

l'Office en qualité d'unique opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale, mais également pour évaluer la situation personnelle du demandeur et rechercher un hébergement si le demandeur n'en bénéficie pas encore en ouvrant notamment les droits à l'Allocation de Demandeur d'Asile (ADA). A l'issue de ce rendez-vous, le demandeur d'asile a 21 jours pour envoyer son dossier à l'OFPRA qui procèdera à l'instruction de celui-ci et à un nouvel entretien individuel, avant de rendre sa décision d'acceptation de la demande d'asile ou non.

La demande d'asile peut également être réalisée à la frontière, dans ce cas l'OFPRA n'a qu'un rôle consultatif dans l'acceptation de la demande d'entrée sur le territoire sans les documents requis. Effectivement, il appartient dans ce cas au ministère de l'Intérieur de prendre cette décision, après avis de l'office qui aura procédé notamment à l'audition, dans leur langue d'origine, des demandeurs d'asile. Une fois entré sur le territoire, le demandeur d'asile doit à nouveau procéder à une demande d'asile conformément à la procédure détaillée précédemment.

De la même manière, un demandeur peut réaliser une demande d'asile depuis l'étranger. Comme lorsqu'elle est réalisée à la frontière, l'OFPRA n'aura qu'un rôle consultatif ; acceptée ou non une demande de visa relève du ministère de l'Intérieur. Après être entré régulièrement sur le territoire, le demandeur d'asile pourra suivre la procédure « habituelle » à l'issue de laquelle l'OFPRA rendra sa décision.

## II- Les acteurs de l'intégration

- La Direction Générale des Etrangers en France (DGEF). Créée par le décret du 12 août 2013 (modifié par celui du 21 décembre 2015). L'action de cette direction repose sur le traitement de l'ensemble des questions relatives aux ressortissants étrangers. Elle traite notamment les questions en matière de réglementation, les règles d'entrée, de séjour, mais également celles liées à l'asile, à l'accueil et à l'accession à la nationalité française tout en luttant contre l'immigration illégale<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Site officiel du ministère de l'intérieur dédié à l'immigration - [www.immigration.interieur.gouv.fr](http://www.immigration.interieur.gouv.fr)

- L'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) : Rattaché à la DGEF, il mène une action est plus précise qui repose sur trois piliers : la gestion administrative, le suivi sanitaire et l'insertion sociale dès lors qu'il s'agit d'accueillir des demandeurs d'asile, d'intégrer et d'assurer un contrôle médical des étrangers en situation régulière. Pour se faire, l'OFII peut notamment s'appuyer sur la loi relative au droit des étrangers en France du 7 mars 2016 qui a développé des outils pour faciliter l'insertion. Cela passe notamment par un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) depuis juillet 2016 qui englobe la formation civique et linguistique. Le CIR permet de lier l'étranger à la République de part la signature de ce contrat qui l'oblige à suivre des formations, mais également de mobiliser des acteurs pour permettre un suivi plus personnalisé et plus adapté à chaque cas.
  
- Le réseau des services de l'Etat dans les territoires. La particularité de la politique migratoire est d'être une politique nationale mise en œuvre au plan local sous l'autorité du préfet. Ces derniers peuvent cependant s'appuyer sur différentes directions régionale (jeunesse, sport et cohésion sociale des entreprises) et leurs déclinaisons départementales. Ces acteurs ont pour missions de faire écho aux besoins des étrangers. Les services de l'Etat ont également la charge de développer des Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) ou des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) dont les modalités de création et le fonctionnement seront précisés *infra*.
  
- Les collectivités territoriales. Quelles que soit les populations migratoires concernées, les politiques sociales sont mise en œuvre par les conseils départementaux. C'est le cas avec les étrangers reconnus comme mineurs et qui sont suivis par la mission MNA. Nous reviendrons plus en détail sur ce dispositif au sein de la Partie II<sup>30</sup>.
  
- Les associations et les bénévoles. Sur son site internet<sup>31</sup>, le ministère de l'Intérieur affiche le nombre de 1500 associations qui agissent dans le sens de l'insertion des populations étrangères et reconnaît le rôle important qu'elles jouent. En effet, le tissu associatif constitue un réseau de proximité qui assure et développe la formation, l'insertion et l'autonomie au travers un suivi individuel.

---

<sup>30</sup> Partie II ; Chapitre 1 ; I-Présentation de la mission Mineurs Non Accompagnés

<sup>31</sup> [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### III- Les différents types d'hébergement

Sur le territoire national, et en fonction du statut obtenu par les étrangers, ces derniers ont accès à des hébergements très hétérogènes. En effet, si certains peuvent avoir accès à un logement « classique » (appartement, maison) ce n'est pas le cas de la majorité d'entre eux.

Même s'il est difficile de considérer cela comme un hébergement au sens strict, il convient d'évoquer également les campements informels et illégaux qui regroupent parfois plusieurs milliers d'étrangers, en situation régulière ou non, en attente ou déboutés d'une demande d'asile. Le plus médiatisé fut évidemment le bidonville de la "jungle de Calais", évacué le 24 octobre 2016. Ce dernier a rassemblé plus de 8.000 personnes dont près de 2.000 mineurs non accompagnés. Lors du démantèlement des camps, les réfugiés sont conduits vers des centres d'accueil ; on en distingue deux types :

- Les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) qui proposent à la fois un hébergement, un suivi socio-sanitaire et également un suivi administratif de leur demande d'asile. Ces centres ont également pour autres missions essentielles de s'assurer et d'organiser la scolarisation des enfants, d'animer le centre et d'aider les bénéficiaires à sortir de ce dispositif. Le financement des CADA, qui trouvent leur origine dans la Convention de Genève du 28 juillet 1951, est assuré par les pouvoirs publics qui versent une subvention indexée sur le nombre de personnes accueillies par des associations comme Coallia.
- Plus récents, les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) ont été créés, en 2015, à l'initiative de Bernard CAZENEUVE alors ministre de l'intérieur. Ces petites structures gérées par des associations sous convention avec l'Etat avaient pour mission initiale d'assurer un accompagnement sanitaire et social financé pour la totalité par l'Etat. La différence majeure avec les CADA se trouve dans la durée d'hébergement qui ne pourra pas dépasser 4 mois<sup>32</sup>. Les CAO se sont rapidement retrouvés saturés, de nombreux étrangers acceptant de s'y rendre pour réaliser leur demande d'asile. Selon Chloé TISSERAND, journaliste à la voix du Nord de Calais et doctorante de

---

<sup>32</sup> DJAMSHIDIJ Ava, *Migrants : les CAO, c'est quoi ?* Le Parisien, 08/10/2016

sociologie, il faudrait près de quatre mois pour que certains réfugiés puissent y accéder<sup>33</sup>.

Les CADA et CAO sont donc actuellement des clefs de voute de la prise en charge des réfugiés en France. Toutefois, nous avons pu mettre en lumière qu'ils demeurent des solutions très précaires. Aussi, d'autres types de logements ont été développés pour assurer une meilleure insertion des demandeurs d'asile. Les travailleurs d'origine étrangère peuvent notamment bénéficier d'un accueil dans les Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) sans limite d'occupation temporelle. La création de ces foyers est régie par l'article L 633-1 du Code de la construction et de l'habitation. Ils sont définis comme des établissements destinés au logement collectif en tant que résidence principale, en alliant des espaces privés et des locaux collectifs. Pour bénéficier d'un tel hébergement, le travailleur doit se trouver dans une situation régulière en France en possédant notamment un titre de séjour valide et s'acquitter des frais d'inscription, d'une redevance mensuelle ainsi que d'une participation aux frais de blanchisserie. Ce type de logement peut permettre un accès aux aides au logement au titre de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)).

### **Chapitre 3 – Apports sociaux des jardins : une insertion dans la vie de la cité**

Comme nous venons de l'aborder dans les chapitres précédents, il peut exister autant de profils que de réfugiés. Pourtant, il existe entre tous une problématique commune : comment, après avoir quitté un pays dans lequel on a laissé tout son passé, toute sa famille réussir à s'intégrer socialement et professionnellement au sein d'une société dont on ne connaît pas toujours la langue ou les us et coutumes ? C'est le cœur de la mission des centaines de bénévoles et de professionnels qui, chaque jour, tentent de mettre en place de nouvelles actions pour parvenir à réussir ce parcours d'intégration. L'apprentissage des fondamentaux tels que le français participe sans aucun doute à cette insertion sociale. Cependant, l'apprentissage d'une langue n'est pas une fin en soi, il faut ensuite mettre à profit ces heures de cours lors d'activités plus pédagogiques qui permettent de développer l'échange. Les jardins apportent un cadre idéal pour l'insertion de part leur importante mixité

---

<sup>33</sup> TISSERAND Chloé, *Le camp de la Linière détruit. Les exilés éloignés du littoral*, Hommes & Migrations, vol. 1319, no. 4, 2017, pp. 138-140.



d'usage : leur conception, leur finalité est évolutive pour s'adapter aux populations qui se l'approprient. C'est donc à travers le végétal et en nous appuyant sur un projet de « jardinage avec migrants » que nous allons analyser l'insertion des populations migrantes. Dans un premier temps nous allons revenir sur l'origine de l'activité. Cela nous amènera dans un second temps à détailler plus précisément le déroulé de la saison 2018 de cet atelier. Enfin, nous dresserons un bilan plus précis de cette activité.

### I- La genèse du « jardinage avec Migrants »

Au printemps 2017, Michel P. , tout juste retraité, décide avec l'un de ses amis de s'investir auprès des demandeurs d'asile soudanais et érythréens qui sont hébergés au CAO de la rue Ernest CHEREAU à Rennes (35). Sans être particulièrement passionnés par le jardinage, c'est pourtant cette idée qu'ils retiennent, persuadés qu'ils seront rejoints par des personnes qui pourront apporter davantage de connaissances maraichères ce qui fut le cas. En 2018, Michel a souhaité développer leur projet pour diviser la « charge » de travail représentée par l'activité. En effet, dès la première année, celle-ci était animée par 3 personnes, en plus de Colette, Hélène et Jean-Claude : la famille d'agriculteurs qui a mis à disposition une petite partie de ses terres.

Avoir des terrains à cultiver est essentiel au développement de l'activité et constitue le principal frein au développement des projets de jardins d'insertion, quel que soit le public visé. C'est une chance pour Michel P. d'avoir pu rentrer en contact avec une famille qui exploite la ferme du Verger grâce au bouche à oreille au sein de ses connaissances. La ferme se situe en périphérie rennaise à environ 5km du CAO de la rue Ernest CHEREAU. Dès le départ cette proximité fut un atout car il fallait environ 10 minutes en voiture et 18 minutes en vélo pour aller du centre au terrain.



Cette proximité s'est avérée essentielle pour la pérennité du projet, en effet, le constat que les différents bénévoles ont pu faire était le manque de mobilité des participants. Peu accessible en bus et ne possédant que rarement un vélo, il a donc fallu qu'ils soient à chaque fois véhiculés.

Soutenu moralement par l'encadrement du CAO, l'atelier jardinage n'a cependant pas pu bénéficier de financement de sa part qui voyait là une activité marginale. En 2017, Michel P. a fait don de la cagnotte qui lui avait été offerte lors de son départ en retraite (une centaine d'euros). Il s'est ensuite engagé auprès des commerces, des magasins spécialisés et des grandes surfaces. L'atelier n'ayant aucun compte en banque, les dons ne peuvent prendre la forme que de semences ou de plants. D'ailleurs, en 2018, les plants de pommes de terre ont été offerts par un maraîcher local. Cette même personne a également accepté de vendre à « prix coutant » une quarantaine de pieds de tomates, de salades... C'est Michel C. qui a acheté ces plans pour une vingtaine d'euros et qui en a fait don ensuite.

Fort heureusement, la parcelle attribuée au jardinage par la ferme du Verger est à proximité de l'exploitation. Cela a permis de faire l'économie d'outils de jardinage, disponibles en quantité sur le site.

Sur la vue aérienne ci-dessous nous pouvons observer le positionnement de l'espace dédié au jardinage par rapport à l'exploitation. Celui-ci représente environ 300-350m<sup>2</sup> et se situe au sein des « parcs à poules ». (+ autre parcelle)



## II- Le déroulement de l'activité

Le 6 février 2018, au travers les réseaux sociaux de l'association « *Vert le jardin* »<sup>34</sup>, j'ai pris connaissance de l'annonce intitulée « Jardinage avec Migrants ». Cette publication a immédiatement retenu mon attention et qui m'a permis, par la suite, de suivre l'évolution du projet présenté.

La première réunion de l'année a eu lieu le mercredi 28 mars en début d'après-midi sur le site de la ferme. Animée par Michel P. elle avait pour but de présenter le projet à de nouveaux bénévoles. Nous étions huit bénévoles à avoir répondu à l'appel et à être présents à la ferme du Verger, sous une météo capricieuse. Michel était passé auparavant au CAO de manière à convier des migrants à se joindre à nous, mais aucun n'a répondu son offre. Une grande partie de ce temps d'échange fut consacré au retour d'expérience de l'édition 2017. Cela nous a permis de percevoir les difficultés rencontrées, les retours positifs qui ont pu avoir lieu et de revenir sur la question de l'origine des plants et semences.

---

<sup>34</sup> « Vert le jardin » est une association loi 1901 qui s'est donné pour objet « le développement et la promotion des jardins et composts partagés en Bretagne » depuis l'an 2000 - [www.vertlejardin.fr](http://www.vertlejardin.fr)

En effet, à la suite de la première édition, il a été mis en avant la problématique du choix des plantes. Le jardin étant à destination de personnes étrangères, les productions ne sont pas nécessairement adaptées ce qui avait d'ailleurs posé parfois quelques soucis l'année passée pour écouler certaines cultures. Pour comprendre, Michel P. s'était rendu au foyer et à des rencontres « apprentissage du français » pour pouvoir interroger les migrants sur leurs habitudes alimentaires. A l'occasion de ces échanges, il a pu rencontrer cinq soudanais et cinq afghans. Les denrées les plus consommées ne sont pas étrangères au maraichage français : pommes de terre, oignons, tomates, même si ces dernières s'avèrent parfois peu adaptées au climat breton. Par ailleurs, les soudanais sont intéressés par les bettes, les poivrons, carottes, radis et concombres. Les afghans élargissent encore un peu l'éventail en consommant également des courgettes, haricots verts, piments et aubergines. D'un commun accord entre les bénévoles, poivrons, piments et aubergines sont écartés en raison de leur fragilité et des contraintes climatiques

Les plantes choisies, il faut désormais se procurer les plants. Ces derniers ont tous des origines très diverses : dons, achats sur les deniers personnels, semis privés... Pour garantir la pousse au sein du jardin, les connaissances d'Hélène, fille des exploitants de la ferme et salariée de l'exploitation, ce sont avérées très précieuses. Tout d'abord, elle propose l'installation d'équipements adéquats : bâches de culture pour les oignons et les salades de manière à éviter l'envahissement par des herbes indésirables, abris pour les cultures plus fragiles comme les tomates... puis alerte dès qu'une maladie ou un parasite menace les cultures et ajuste ainsi les intrants et les actions à mener : buttage des pommes de terre, traitement à la bouillie, « cueillette » des doryphores.

Les activités extérieures dépendent évidemment des aléas climatiques, et le printemps 2018 a été particulièrement humide, ce qui a considérablement retardé les plantations et les premières sessions de jardinage. Les premières qui ont pu se dérouler ont eu pour objectif le désherbage et l'arrachage des plantes indésirables. Comme évoqué précédemment, et sur les conseils d'Hélène, les séances suivantes ont eu pour but de mettre en œuvre des « infrastructures » pour favoriser le développement des légumineuses en fonction des variétés plantées. Durant ces séances, l'atelier jardin prend des tournures d'atelier bricolage.

Vient ensuite, une fois le jardin planté, la période de « l'entretien courant », toujours des travaux de désherbage, buttage, cerclage... L'atelier plait, et des réfugiés reviennent régulièrement : Adam, Anouar, Arian, une famille Albanaise... Motivés par Michel P. ils s'investissent régulièrement pour entretenir et arroser le jardin et bénéficient des premières cueillettes. En moyenne, chaque session a rassemblé entre 4 et 5 migrants. Michel C. estime que 50% des participants ont été très réguliers. Pour Adam, soudanais, qui est en France depuis maintenant deux ans et qui avait également participé en 2017 au projet, le jardinage est un véritable atout. Il lui a permis notamment de rencontrer des gens, de ne pas rester isolé, sans activité « *ce n'est pas bien de dormir tout le temps* ». Aujourd'hui, nous pouvons aisément communiquer en français avec Adam, pourtant il ne connaissait absolument pas la langue en arrivant sur le territoire. Il l'affirme, c'est notamment le jardin qui lui a donné la possibilité d'apprendre aussi vite. Désormais en droit de travailler, il attend de pouvoir suivre une formation de concierge. Il avoue pourtant qu'il préférerait travailler dans les espaces verts, mais il n'a pas trouvé d'emploi dans ce domaine, sa faible mobilité (pas de permis de conduire, ni de vélo) y était sûrement pour beaucoup.

Jour après jour, le jardin prend un agréable air champêtre. Pourtant, courant juin, un événement majeur vient perturber le projet. En effet, au départ reconduit jusqu'à la fin de l'année 2018, le CAO de la rue Ernest CHEREAU va fermer ses portes. Petit à petit le foyer se vide de ses occupants qui se retrouvent « éparpillés » aux quatre coins de la ville. Quid du projet ? Et qui va bénéficier des légumes qui arrivent à maturité ?



*Ici, Michel C. en action de cueillette de tomates au jardin de la ferme du Verger.*

Un nouveau CAO ouvre ses portes rue de la Duchesse ANNE à Rennes, à 6km de la ferme. Même si cela va contraindre les bénévoles à davantage de détour pour véhiculer les

jardiniers, le fait que la plupart soit relogée à Rennes permet au projet de perdurer. Lors de cette fermeture, certains réfugiés ont pu bénéficier d'un véritable logement, c'est le cas d'Adam, qui lui, réside toujours dans le même quartier et qui profite du jardin en récoltant des courgettes, des pommes de terre et des bettes (légume peu connu des jeunes occidentaux et qui pourtant ne trouve aucune difficulté à être apprécié). D'autres migrants en revanche ont changé de ville d'accueil et se sont notamment retrouvés à Fougères, ce qui a mis fin à leur participation. En parallèle, Michel C. s'est rapproché de l'association Un Toit c'est Un Droit (UTUD) pour que les surplus de production ne soient pas perdus.

Le jardinage est rythmé par la météo bien évidemment, mais aussi par le calendrier. Si les récoltes peuvent se faire de manière assez large de juin à septembre, c'est également au cœur de cette période, en juillet-août qu'interviennent les grandes vacances estivales. Elles peuvent avoir deux effets : les bénévoles ont davantage de temps à consacrer au « jardinage avec migrants » mais ils peuvent également partir en vacances et prendre congé du jardin. Cela nécessite d'accroître encore l'organisation de l'équipe de bénévoles pour faire perdurer l'atelier pendant l'été, mais également de se répartir différemment les tâches.

### III- Retour d'expérience

La deuxième saison de l'atelier « jardinage avec migrants » a déjà conforté l'idée selon laquelle l'insertion peut passer par un lien avec la nature. On observe cependant que ce projet nécessite un important investissement associatif et demeure peu suivi par les instances administratives. Pourtant les atouts s'avèrent nombreux même s'ils ne sont pas toujours perçus par les migrants et l'activité peut se développer à moindre coût. Le jardin crée indéniablement du lien social, entre les locaux et les étrangers, entre les étrangers eux-mêmes au vu des nombreuses nationalités, mais également entre les générations. Le jardinage est également l'une des rares activités qui permet d'allier l'utile, l'indispensable, à l'agréable, cela permet à des populations, souvent très pauvres, de pouvoir s'offrir une diversité alimentaire.

Par ailleurs, les étrangers en attente de traitement de leur dossier n'ont pas le droit de travailler. L'une des principales causes que cela génère est notamment le désœuvrement, un phénomène qui peut par la suite être source de tension au sein des foyers. Une fois

l'autorisation de travailler obtenue, le retour sur dans le monde du travail pour ces populations qui n'ont pas eu d'activité professionnelle pendant plusieurs mois/années peut s'avérer difficile. C'est l'un des premiers constat qui avait pu être établi l'an dernier : plus on avançait dans l'atelier plus les participants arrivaient à maintenir leur intérêt en éveil longtemps. Lorsque l'on interroge Michel C. sur l'utilité que peut avoir un tel projet, il évoque immédiatement le cas d'Adam. Selon lui, le jardin lui a permis déjà de s'occuper, mais aussi de faciliter son insertion sociale. Un constat qui rejoint celui d'Adam lui-même.

Les bénévoles sont unanimes sur un point : le jardinage est l'occasion de découvrir le passé, les attentes et ce qui a poussé ces migrants à trouver refuge sur notre territoire. Les motivations sont principalement les guerres et la pauvreté qu'ils cherchent à fuir. Pourtant, après avoir passé plusieurs mois/années en France, il apparaît une véritable désillusion. En effet, depuis les pays de départ, la France est idéalisée, ils ne s'imaginent pas un seul instant rencontrer autant de difficultés pour réaliser leur insertion sociale, pour avoir le droit de travailler et ensuite pour trouver un emploi. Des parcours d'autant plus compliqués qu'il faut également répondre à de nombreuses obligations administratives pour pouvoir demeurer légalement sur le territoire. Tout cela en ayant le mal du pays. Pour Michel C., ils se rendent compte que c'est « *dur de vivre comme les français* ». Pourtant, même si c'est difficile, Michel qui depuis longtemps vient en aide aux migrants s'est aperçu au fil des années que cela ne les décourage pas. Beaucoup vivaient dans le danger et des conditions difficiles dans leur pays d'origine, et une fois installés, ils font tout pour pouvoir faire venir leurs proches en France en transmettant leurs contacts et en mettant à profit leurs connaissances sur les démarches à suivre.

La mise en œuvre d'un tel projet nécessite de la part de ceux qui en sont à l'origine une importante motivation, de la persévérance. Nous avons pu le voir, les obstacles s'avèrent nombreux, des caprices météorologiques jusqu'à la difficulté d'avoir une participation pérenne, indispensable au jardinage. Mais des efforts récompensés par les liens tissés avec les jardiniers.

*Tomates, pommes de terre, haricots secs, salades... les dernières récoltes de la saison*



## **Partie II – L’insertion par les jardins : une démarche d’insertion innovante appliquée aux jeunes réfugiés.**

Lors de la première partie, nous avons évoqué les différents dispositifs existant pour venir en aide aux réfugiés. Dans cette seconde partie, nous allons développer un dispositif précis, la mission « Mineurs Non Accompagnés » (MNA), cette dernière est mise en œuvre pour les mineurs présents sur le territoire national, sans tuteur légal. Dans un premier temps, nous allons détailler cette prise en charge des mineurs isolés par la France à différentes échelles. Dans un second temps, nous concentrerons notre analyse sur le projet spécifique d’une structure pour répondre aux besoins d’accueil et d’insertion de ces jeunes.

### **Chapitre 1 – Quelle prise en charge des mineurs isolés au plan national et local ?**

Pour leur venir en aide, les pouvoirs publics s’appuient sur différents outils et structures. Ainsi, nous allons tout d’abord présenter la clef de voute de ce dispositif, « la mission MNA ». Ensuite, nous détaillons le dispositif d’accueil sur lequel s’appuie la mission. Enfin, pour illustrer ces dispositifs d’accueil, nous aborderons plus spécifiquement le cas du Foyer Jeunes Travailleurs de Vitré.

#### I- Présentation de la mission Mineurs Non Accompagnés

Rattachée à la sous-direction des missions de protection judiciaire et d’éducation du ministère de la Justice, la mission Mineurs Non Accompagnés vise à mettre à l’abri et à orienter les jeunes mineurs après en avoir vérifié la minorité. Cette mission implique de nombreux acteurs tel que les Conseils Départementaux qui, rappelons-le, sont en charge de la mise en œuvre des politiques sociales, mais également les Préfets, l’Education nationale, les services de santé et des partenaires associatifs<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> Exemple d’acteurs associatifs : la CIMADE, qui offre une aide juridique et sociale, ou encore DIAGRAMA dont l’action est principalement ciblée sur l’accompagnement éducatif.



Pour présenter cette mission, nous avons choisi de nous appuyer sur son rapport annuel d'activité de 2017<sup>36</sup>. Ce dernier rappelle l'émergence rapide de la problématique liée à la situation des MNA depuis 5 ans. Dans le contexte migratoire que l'on connaît, la mission peut s'appuyer sur le Code de l'action sociale et des familles et notamment sur la loi du 14 mars 2016<sup>37</sup> qui a permis son développement. Ce texte a pour objectif de garantir les mêmes droits pour tous les enfants présents sur le territoire, quelles que soient leurs origines, leur passé. Leur histoire et leur parcours peuvent être très différents : exil économique, fuite d'un pays en guerre... certain de ces jeunes connaissaient déjà au sein même de leur pays d'origine une situation d'errance. Ils ont toutefois un point commun, celui d'être un public extrêmement vulnérable mais également déterminé à s'intégrer socialement et économiquement dans le pays d'accueil. De manière à mieux appréhender la population que nous étudions, nous allons davantage analyser le profil de ces jeunes pris en charge par la mission, mais également les conséquences que cela peut avoir au cœur des territoires.

#### *a) Le profil des jeunes pris en charge par la MMNA*

En 2017, la Mission MNA (MMNA) a pris en charge près de 15.000 jeunes, contre 8.000 en 2016 et 2.500 en 2013. Parmi ces 15.000 jeunes, on dénombre près de 95,8% de garçons et donc très peu de filles. Si la MMNA éprouve des difficultés à recenser l'intégralité des jeunes mineurs isolés, un tel écart de proportion amène la mission à conclure que les jeunes femmes sont moins nombreuses à quitter leur pays d'origine. En revanche, elles demeurent beaucoup plus vulnérables notamment vis-à-vis des réseaux de traite des êtres humains (TEH).

Nous l'évoquions précédemment, la MMNA s'appuie sur une multitude d'acteurs qu'elle entend coordonner afin de venir en aide aux mineurs. Ses principales missions sont l'accueil et l'orientation mais parallèlement elle effectue aussi un important travail de recherche sociale sur la minorité et l'isolement. Ce sont ces travaux de recherche qui contribuent à faire évoluer les différents dispositifs d'accueil. Les statistiques fournies par la

---

<sup>36</sup> Mission Mineurs Non Accompagnés, *Rapport annuel d'activité 2017*, Ministère de la Justice, mars 2018. 27 pages.

<sup>37</sup> Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, JORF n°63 du 15 mars 2016

mission nous permettent également d'affiner l'étude des jeunes qui intègrent le dispositif : près de 45% d'entre eux sont dans leur 16<sup>ème</sup> année et plus de 60% des mineurs viennent principalement de trois Etats d'Afrique de l'Ouest (Guinée, 29% - Cote d'Ivoire, 17% - Mali, 16%).

#### *b) L'impact des MNA au sein des territoires*

Les politiques sociales auxquelles sont intégrées les MNA sont à la charge des départements depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014<sup>38</sup>. Une compétence réaffirmée en 2015 par la loi NOTRe<sup>39</sup> qui fait du département un vecteur de la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale. C'est donc cette échelle qui est utilisée dans le rapport de la mission pour présenter l'impact quantitatif des MNA sur le territoire national. Le nombre de mineurs pris en charge varie selon les départements, le département de la Lozère arrive en queue de peloton en ayant accueilli en 2017 seulement 16 jeunes (ce qui représente 0,11% du nombre total de MNA cette année là). D'ailleurs, de façon systématique ce sont les départements ruraux qui figurent dans la "diagonale du vide" qui accueille le moins de mineurs ; les dix départements français accueillant le moins de MNA n'en prennent en charge que 2,02%. A contrario, les 10 départements français accueillant le plus de MNA ont la charge de 27,82% d'entre eux. Le « meilleurs élève » sur le plan national étant le département du Nord qui en a accueilli 678 en 2017 ce qui représente 4,57% des jeunes recensés par la mission.

Le département d'Ille et Vilaine est également très actif en se classant parmi les départements des plus accueillants avec 257 jeunes (1,74%) repartis sur l'ensemble du département.

La MMNA se félicite de la répartition des MNA sur le plan national grâce à une importante fluidité d'échanges entre les différents acteurs, elle note cependant une absence d'harmonisation des pratiques notamment d'évaluation de la minorité selon les départements,

---

<sup>38</sup> Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropole du 27 janvier 2014, JORF n°23 du 28 janvier 2014 page 1562.

<sup>39</sup> Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, JORF n°182 du 8 août 2015 page 13705.

mais également une saturation des dispositifs avec d'importantes difficultés, notamment des refus de prise en charge.

## II – Les Centres d'Accueil et d'Orientation dédiés aux MIneurs : le dispositif CAOMI

Pour venir en aide aux réfugiés, des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) et des Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) se sont développés sur le territoire. Mais ces centres d'accueil ne sont pas adaptés à la vulnérabilité que présentent les mineurs isolés. Pour se faire, un nouveau dispositif a vu le jour au travers la circulaire du ministère de la Justice en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016<sup>40</sup> pour définir le développement de nouveaux Centres d'Accueil et d'Orientation dédiés à l'accueil des MIneurs (CAOMI). Ces Centres interviennent en réponse au démantèlement de la jungle de Calais et viennent s'articuler avec les différents dispositifs de protection de l'enfance qui existaient déjà dont la mission MNA. Le but initial de ces centres était d'accueillir provisoirement les jeunes le temps de vérifier la réalité de leur minorité car dès lors qu'un jeune est « diagnostiqué » comme majeur, celui-ci doit être redirigé vers le CAO le plus proche.

Pour entrer dans le dispositif CAOMI, les organismes ont du répondre à un appel à projet en respectant au mieux un cahier des charges spécifique. Il faut notamment une capacité d'accueil relativement importante de 20 à 50 places avec un encadrement socio-éducatif permettant de proposer des animations, du sport, des cours de français ainsi qu'un accompagnement administratif pour que les mineurs puissent jouir de leurs droits. Les CAOMI doivent également établir des partenariats avec les acteurs hospitaliers les plus proches de manière à garantir l'accès aux soins. Par ailleurs, la présence de mineurs impose une présence 24h/24 et 7jours/7 pour pouvoir pallier toute difficulté (blessures, maladies, intrusions, troubles).

---

<sup>40</sup> BOMJ n°2016-11 du 30 novembre 2016 - Circulaire du 1er novembre 2016 du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, relative à la mise en œuvre exceptionnelle d'un dispositif national d'orientation des mineurs non accompagnés dans le cadre des opérations de démantèlement de la lande de Calais

Dès lors qu'une structure répond à l'appel à projet en présentant un dossier incluant les actions pouvant être mises en place pour répondre au cahier des charges, c'est le préfet qui valide, ou non, le projet porté par le Centre.

### III –La Mise en œuvre d'une politique nationale à l'échelon local : le cas du Foyer Jeunes Travailleurs de Vitré (FJT)

Pour présenter la mise en œuvre du projet CAOMI, nous allons nous appuyer sur le FJT de Vitré dont l'association Tremplin est gestionnaire.

Le projet du FJT se rattache aux principes développés dans la circulaire de 2016 de la Direction des politiques familiale et sociale<sup>41</sup>. Cela comprend une ouverture à l'ensemble des citoyens pour développer une mixité socio-culturelle en offrant un accompagnement personnalisé et adapté à chaque jeune pour valoriser le potentiel de chacun tout en lui garantissant un accès à ses droits. Cet aspect social s'inscrit au cœur d'un projet plus large qui associe également le territoire et les politiques locales à destination de la jeunesse. À cet égard il convient d'évoquer ici la collaboration débutée en 2011 entre le département d'Ille et Vilaine et l'association pour venir en aide aux MNA.

Cette collaboration a pris un véritable tournant en 2016 lorsque le foyer fut sollicité par les pouvoirs publics pour accueillir une dizaine de jeunes mineurs. Il s'agissait alors d'accompagner le démantèlement de la « jungle » de Calais, camp informel de réfugiés qui a pu accueillir plusieurs milliers de personnes en attente de passer en Angleterre durant la crise migratoire de 2015. La réponse favorable de la structure a amené à la signature d'une convention entre l'Etat et l'Association qui a entériné la création du CAOMI de Vitré<sup>42</sup>.

Alors que les financements de l'Etat avaient cessé depuis plus de six mois, le département qui, rappelons-le, détient la compétence en matière d'accueil des MNA, et l'association Tremplin ont souhaité faire évoluer le dispositif pour permettre à d'autres jeunes

---

<sup>41</sup> Direction des politiques familiale et sociale Circulaire n°2016-002, *Nouvelle procédure d'autorisation des FJT et positionnement des Caf*.

<sup>42</sup> Le détail du dispositif fut présenté dans le rapport d'activité de 2017, présenté lors de l'assemblée générale de l'association début juillet 2018.

de construire un projet professionnel en France. En tout, 15 places furent créées pour des jeunes autonomes et avec un projet abouti. Cet accueil a nécessité notamment d'étoffer l'équipe socio-éducative, avec le recrutement d'animateurs-veilleurs afin de respecter l'obligation de surveillance permanente.

Les jeunes accueillis au foyer sont identifiés comme autonomes dans leur gestion quotidienne par la mission MNA, mais à leur arrivée, un important soutien pédagogique dû se mettre en place par l'équipe pédagogique au travers d'entretiens et par un suivi individuel pour développer leur autonomie et une (bonne) gestion de leur logement, qu'il soit collectif ou individuel. L'accueil des MNA repose sur 4 engagements qui doivent être respectés par l'Association Tremplin

- **Assurer un hébergement aux MNA** : logement, alimentation, besoins matériels et mise à disposition des équipements et services aux mêmes conditions que les autres résidents ;
- **Assurer un accompagnement social** : développement de l'autonomie (hygiène, alimentation, rythme de vie et entretien du logement), apprentissage sociaux pour faciliter l'insertion, participation à la vie du foyer, accompagnement médical ;
- **Alerter le service MNA en cas de difficultés** : fugues, absences programmées ;
- **Assurer les moyens humains nécessaires** : présence 24h/24 et 7j/7.

En contrepartie, le département s'engage à prendre en charge les dépenses qui ne sont pas couvertes par la subvention (CMU, scolarité, assurance, frais de transport). Enfin, les jeunes mineurs s'engagent à respecter le règlement intérieur du FJT et plus généralement les règles de vie en signant notamment le titre d'occupation<sup>43</sup>.

Comme nous avons pu le préciser, les Foyers Jeunes Travailleurs ont l'obligation de développer d'importants projets sociaux pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale de leurs résidents. Nous allons désormais nous focaliser sur l'un des projets développé en 2018, le projet jardin. Une initiative qui rejoint celle présentée en première partie dans le cadre d'une association avec le CAO de Rennes, avec un public et des moyens qui diffèrent.

---

<sup>43</sup> Le contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer précise notamment les conditions d'admission des résidents – [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)

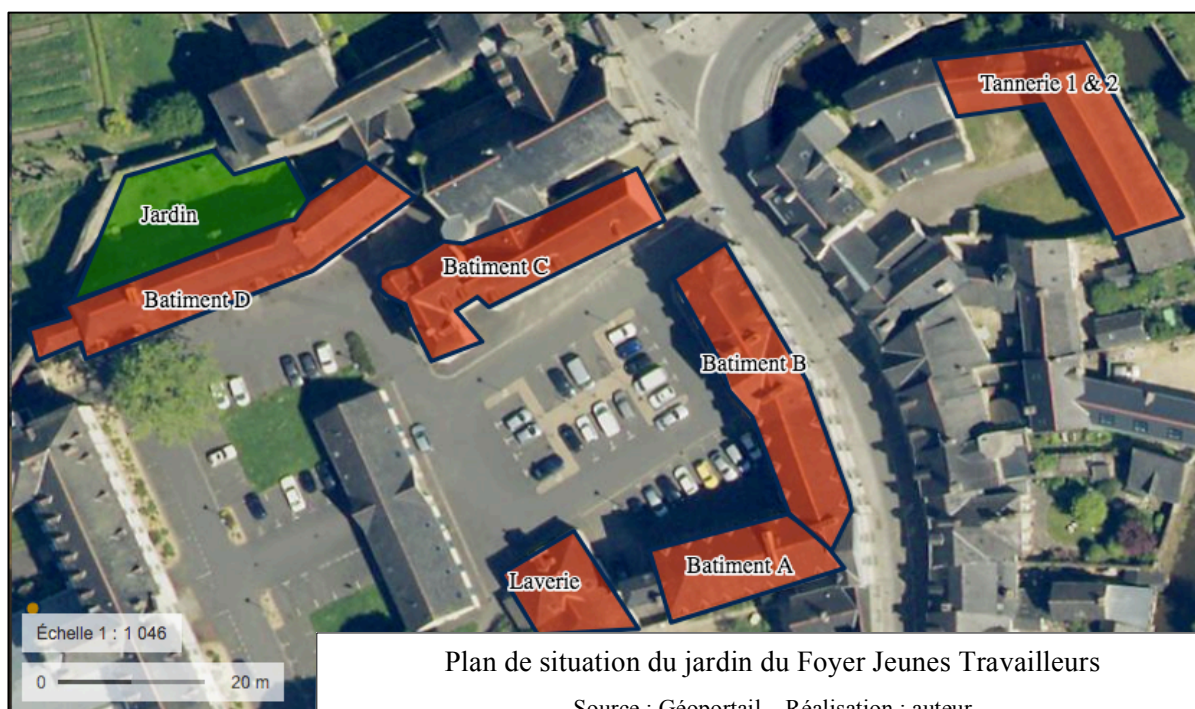
## Chapitre 2 – Origines et conditions de mise en œuvre du projet de jardin

Pour répondre à la nécessité de développer des animations visant à instiller un lien social, le FJT s'est donc appuyé en 2018 sur la réhabilitation d'un espace en jardin collectif. Pour se faire, il a fallu tout d'abord définir des objectifs qui ont ensuite permis, dans un second temps, d'e, déterminer les contours. Enfin, nous présenterons les différents obstacles qui peuvent se présenter lors de la mise en œuvre d'un tel projet.

### I- Un jardin au foyer : quels objectifs ?

Le projet de création d'un jardin collectif au Foyer en 2018 trouve son origine dans différents constats très simples. Tout d'abord, la structure est amenée à accueillir de nombreux jeunes, venant d'origines et de milieux très différents. Ces résidents se retrouvent régulièrement désœuvrés, notamment en fin de journée et pendant les vacances scolaires. Ce manque d'occupation est parfois à l'origine de troubles et tensions internes entre les résidents qui travaillent et ceux qui, au contraire, non pas d'activité professionnelle. Les nuisances sonores qui peuvent exister en soirée et la nuit en sont la principale cause. Certains souhaitant pouvoir convier des amis et passer la soirée à plusieurs quand d'autres préfèrent se reposer.

Le second constat, mis en avant par certain résidents, c'est l'absence totale de vocation d'un espace clos, (identifié en tant que « jardin » sur le document cartographique ci-dessous) se situant à l'arrière du bâtiment D et visible depuis le logement d'une partie des résidents. Au début du projet, cet espace s'apparentait à un « mini » terrain vague l'hiver, avec des herbes folles et exceptionnellement utilisés, notamment aux beaux jours pour y accueillir les "soirées barbecue".



Pour répondre à la problématique du désœuvrement, l'équipe propose bien évidemment des activités aux résidents (cinéma, piscine, visite historique de la ville, excursions). Certaines se déroulent sur le site du FJT, à l'intérieur des locaux, dans la salle d'animation, la cuisine collective ou en salle de musculation. Pourtant, nous l'évoquions précédemment, le foyer dispose d'un espace de près de 300m<sup>2</sup> à l'arrière de l'un de ses bâtiments, peu exploité, et qui, avant le printemps 2018 n'accueillait pas encore le garage à vélos qui s'y trouve actuellement.

Passionné par le jardinage et amené à intervenir auprès du Foyer, j'ai vite établi le lien entre la lutte contre le désœuvrement des MNA mené par la structure d'accueil et le potentiel que pouvait représenter la création d'un jardin dans cet espace délaissé. Cette action permettait en outre l'insertion des jeunes par le jardinage, activité très développée en France, puisque 69% des français disposent d'un jardin, collectif ou privé. En outre, une enquête UNEP-IPSOS menée en 2013<sup>44</sup> démontrait l'engouement des européens pour les espaces verts qu'ils trouvent généralement trop peu nombreux. L'enquête met notamment en avant le caractère social du jardin, perçu comme un lieu essentiel de bien-être, de rencontre et de partage tout en étant bénéfique pour l'environnement.

<sup>44</sup> Muriel KOCK, résultats de l'enquête UNEP-IPSOS 2013, Jardins et espaces verts, l'exception culturelle française ? Union Nationale des Entreprises du Paysage.

Convaincu par ce projet, j'ai souhaité interroger les équipes pédagogiques ainsi que la direction de l'association Tremplin sur les éventuelles possibilités d'aménagement de cette cour intérieure en jardin potager, tout en leur présentant le potentiel d'insertion d'une telle démarche. Cette proposition a immédiatement trouvé un écho favorable qui nous a amenés, en collaboration avec l'équipe pédagogique, à questionner directement les jeunes sur l'intérêt porté à la création d'un jardin, mais également sur la façon dont ils l'imaginent. L'un des premiers défis était donc d'inclure directement les jeunes au projet.

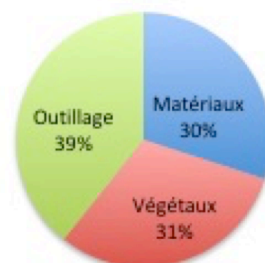
## II- La mise en œuvre du projet jardin

### *a) Le jardinage, un projet durable écologiquement, réalisable économiquement*

La création d'un jardin ne peut se faire aujourd'hui sans l'allier à un projet plus global de « développement durable ». Le jardin devra donc se faire, se construire, se créer en s'appuyant sur des matériaux recyclés, récupérés. Toutefois, cette démarche présente quelques limites, et pour mener à bien l'atelier, Guillaume, le responsable de l'équipe d'animation, a attribué un budget mensuel d'une centaine d'euros qui doit permettre l'achat de matériels mais également de fournitures, de plantes et qui s'est réparti ainsi :

Les dépenses comprennent notamment de l'outillage (petit matériel de bricolage et

### Répartition des dépenses du jardin collectif



outils de jardinage) ainsi que des plantes et les semences (fraisiers, menthe, poireaux, pommes de terres, salades, etc.). Mais on retrouve également des achats de matériaux qui ont permis de



réaliser des parterres surélevés (planches, pieux, clous), d'installer la cuve à eau (parpaings) et de réaliser une menuiserie simple. Globalement, le coût du projet jardin n'a pas dépassé 350 euros.

L'un des matériaux de bricolage de plus en plus utilisé et gratuit est incontestablement la palette de transport, en témoigne les nombreux reportages et articles sur cet engouement<sup>45</sup>. Dès la première session, ce matériau fut utilisé pour la création d'un composteur collectif, première pièce du jardin et symbole de développement durable. 3 ou 4 jeunes ont participé à cette construction. Cela a aussi permis de les sensibiliser à l'intérêt lié à la valorisation des déchets de cuisine. Cela s'est concrétisé par une distribution de petites boîtes en plastique à destination des résidents afin de récupérer des déchets compostables. On a pu observer une véritable mobilisation de la part des résidents « jeunes adultes ». Parmi ces derniers, certains ont par ailleurs préféré d'autres matériels de collecte (sac, sachet) qu'ils viennent vider dès que ceux-ci sont pleins.

#### *b) Le jardin collectif, un projet à vocation socio-pédagogique*

De façon à rendre plus concret le projet de compostage, plus pédagogique et d'illustrer au mieux cette pratique, il fut associé avec les ateliers de cuisine collective, en expliquant que la majorité des déchets de cuisine sont valorisables. Dès la fin de l'hiver, une communication reposant sur les visuels des SICTOM Sud-Est 35 fut mise en place au sein de la cuisine, ainsi qu'à l'accueil du Foyer pour sensibiliser un maximum de résidents. Au sein des résidents participants activement à la réalisation du jardin au printemps, nous en avons compté deux qui travaillaient justement aux SICTOM, Guillaume et Aurélia, qui ont pu nous rapporter de petits dépliants pour expliquer le tri-sélectif ou le compostage. Au cours de l'entretien du 26 août 2018, j'ai pu échanger avec Aurélia, 21 ans, française, stagiaire aux SICTOM de Vitré, et également étudiante en Master 2 Géographie Aménagement. Voici son analyse au sujet des jardins collectifs à destination des migrants :

*« Selon moi (Aurélia), les jardins collectifs sont un bon moyen de créer du lien social tout en sensibilisant à la bonne alimentation et à la protection de l'environnement. Le jardin*

---

<sup>45</sup> LCI, *écologique et pratique, la nouvelle tendance du mobilier favorise la récupération de palettes en bois pour se construire des meubles d'intérieur et d'extérieur*, Journal télévisé de 20h, 04/05/2018

*du FJT est un projet qui s'est mis en place de manière efficace et qui à amené à développer un nouvel aménagement et une nouvelle ambiance au sein de la cour du FJT. Il serait intéressant de sensibiliser davantage les personnes arrivant au FJT à la pratique du compostage pour limiter les déchets produits et les inciter à sortir dans ce jardin pour y déposer leurs biodéchets. Cela pourrait en effet davantage les inciter à participer ensuite aux ateliers de jardinage.*

*Par ailleurs, les ateliers de jardinage sont un lieu propice aux rencontres, aux échanges et sont donc un bon moyen, selon moi, pour insérer les personnes étant mises à l'écart comme peuvent l'être parfois les personnes issues de l'immigration. La barrière du langage est aussi moins perçue comme une contrainte dans ces ateliers de jardinage où ce sont les pratiques et les gestes de jardinage qui vont finalement créer les liens sociaux entre les participants. »*

Cette transition vers le compostage nous a également amenée à faire évoluer les habitudes de consommation, le foyer s'attachant désormais à acheter des produits non préparés qui nécessitent d'être épluchés, coupés, lavés...comme les pommes de terres pour confectionner les frites. Toutefois ces évolutions ont aussi engendré des réticences lors des premières expérimentations. Ces freins provenaient des jeunes conduits à préparer davantage les repas, mais également de la part d'animateurs qui considéraient qu'il s'agissait d'une perte de temps et d'énergie pour un intérêt pédagogique contestable. La plus-value « gustative » a permis d'imposer plus facilement cette nouveauté. Ainsi le projet jardin nous permet donc de créer un cercle vertueux qui permet aux résidents de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils vivent, et notamment ce qu'ils consomment. En les investissant dans la préparation des légumes qu'ils ont eux-mêmes cultivés, ils en consomment davantage.

### *c) La création pas à pas du jardin avec les résidents*

Les premières séances de jardinage furent dédiées à la préparation du terrain et aux premières plantations. Au cours du mois de juin, les premières récoltes sont apparues, notamment celle des salades. On retrouve là encore le lien entre repas collectif et jardin. Les salades toute prêtes, lavées et sous vide sont remplacées par des plants cueillis quelques minutes auparavant et préparés par les jeunes. Pour comprendre le déroulé du projet nous avons choisi de présenter les différentes étapes :

1. Développement durable (et absence de permis de conduire) oblige, la pratique du vélo se développe rapidement au sein du FJT. Le site de Vitré comptait déjà deux garages à vélos, difficilement exploitables en raison de leur vulnérabilité compte tenu des vols. Pour encourager la pratique du vélo, la décision fut prise par l'équipe de direction d'implanter un nouveau garage à vélo à l'arrière du bâtiment D. Il a été construit par l'équipe technique sur l'extrémité droite du jardin qui avait, par le passé, déjà accueilli un espace potager. La photo ci-contre nous a permis d'imaginer en partie comment nous allons redévelopper le jardin, en réutilisant notamment les anciennes pierres pour de nouveau délimiter des espaces de culture. Le garage à vélo, équipé d'un établi, permettant de bricoler à l'abri si le temps s'avérait capricieux, mais également d'y ranger les outils de jardinage.



Jardin juin 2010 – source : base de données FJT

2. Les travaux du garage à vélos terminés, il restait environ 2<sup>m3</sup> de sable non utilisé. Dans le but de développer de nouvelles activités, Martial, animateur au FJT a pris le pari de construire, avec le concours des jeunes, un terrain de pétanque, qui apparaît en jaune sur le plan ci-contre. Pour inciter les jeunes à participer à sa création, Martial a mis en place un principe : je participe aux travaux, le Foyer offre l'apéritif, ou le repas. Un "deal" qui a bien fonctionné puisque en quelques sessions le projet fut mené à bien.
3. Le jardin du FJT repose sur une construction surprenante et peu encline au développement de cultures. En effet la majorité du foyer fut construit sur la Vilaine qui se retrouve couverte, et le jardin n'échappe pas à cette règle. Dès lors que l'on commence à creuser, on se heurte à un sol en pierre. La première génération de jardin partagé avait déjà rencontré ce problème majeur, ce qui avait conduit à faire acheminer de la terre végétale. Pour la "résurrection potagère" de 2018, nous ne pouvions nous appuyer sur l'espace précédemment cultivé puisque celui-ci accueille désormais le garage à vélo. La terre disponible, une fois étalée représente

une parcelle d'environ 20<sup>m</sup>2 si l'on nivelait de manière à avoir une hauteur de terre d'environ 30cm. Acheminer à nouveau de la terre par le biais de matériel commun (remorque bagagère) n'était pas concevable et chronophage : il fallait charger et décharger manuellement, on ne pouvait transporter que de petites quantités. Nous avons donc sollicité les Services techniques de la commune de Vitré. Une requête acceptée qui nous a permis, le 30 mai, de voir acheminer près de 5 à 6 m3 de terre végétale devant les portes du bâtiment D. La benne et son chargement ont largement invité les résidents à s'investir dans la tâche collective. C'était par ailleurs l'une des premières fois que l'atelier jardin s'exportait en dehors espace habituel et s'ouvrait sur le foyer tout entier. Au total huit résidents, ce qui représente près de 10% de l'effectif du foyer ont, en moins de deux heures, acheminé à travers le bâtiment D toute la terre dans le jardin. On a pu noter la participation d'une famille, Monsieur et Madame Z<sup>46</sup>, qui, accompagnés de leur 2 enfants ont largement contribué à ces travaux.



*Rizan, Shakir, Alban, Monsieur Z. et Kheirredine lors de la livraison de terre*

4. A la fin de ces aménagements, le projet jardin a pu débuter, avec le développement de nouveaux espaces potagers. Il a fallu étaler plusieurs m<sup>3</sup> de terre, compacte et humide à la force des bras comme l'illustre la photo ci-dessus. C'est à partir de ce moment, le 28 mars 2018 que les jeunes se sont réellement intéressés au potager collectif : 2 résidents ont pris initiative d'aider directement et 3 fois plus sont venus s'informer sur ce qui se passait.

---

<sup>46</sup> Quelques semaines après l'atelier, Monsieur et Madame Z. ainsi que leurs enfants furent déboutés de leur demande d'asile et ont dû quitter le foyer.

5. Durant les mois de mai et juin, les ateliers se multiplient et le jardin prend forme, avec une augmentation des espaces cultivables et un développement des cultures : pommes de terre, fraisiers, rhubarbe, framboisiers, courgettes, salades, menthe... Pour choisir les cultures, nous nous sommes appuyés sur le retour d'expérience de l'atelier « Jardinage avec migrants » présenté en partie I. Nous avons donc choisi des plantes que nos jeunes étaient susceptibles de consommer, et qui ne nécessitaient pas trop d'entretien. Il faut être attentifs, parfois nous prenons connaissance des souhaits de chacun au détour d'une conversation, c'est le cas avec Rizan, Syrien. Au détour de la préparation d'un repas, nous avons décidé de proposer en dessert des melons jaunes, dit également « melons espagnols ». Ces melons étaient produits et consommés en grande quantité en Syrie, avant que n'éclate la guerre que connaît le pays aujourd'hui. Depuis son arrivée en France, Rizan n'avait pas pu encore en consommer, trop onéreux pour ses maigres ressources. Nous l'avons donc incité à récupérer les graines et à les planter directement dans le jardin. Le climat, mais également le semi tardif ne pouvaient en rien nous assurer une récolte, mais cela permettait à Rizan de retrouver une plante venant de chez lui. A partir de ce moment, son intérêt porté au jardin fut plus prononcé, mais il fut également plus facile d'évoquer avec lui son passé et l'immigration en France.
  
6. Il a fallu attendre la fin du mois de juin pour que l'atelier se développe en autonomie. A l'occasion d'une séance à laquelle je ne pouvais assister en raisons de contraintes extérieures, différentes tâches ont été évoquées avec les premiers arrivés : plantation, désherbage, paillage. Le groupe, composé de cinq jardiniers, accueille au total près de 10 personnes en près d'une heure. Même les tâches laborieuses telles que le désherbage sont investies par les jeunes.
  
7. A la fin du mois de juillet, l'un des résidents investi depuis plusieurs mois sur le projet, Kheirredine, Algérien, s'applique à arroser régulièrement le jardin dès lors que son emploi du temps le permet. Il s'est également rendu compte que certaines tâches étaient parfois réalisées deux fois (notamment l'arrosage par exemple). Kheirredine a donc pris l'initiative de créer un tableau de suivi du jardin<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> Cf annexe 1 – planning annualisé d'entretien du jardin

*Rizan (à gauche) et Kheirredine (à droite)  
lors de la récolte des pommes de terre.*



### III- Les obstacles rencontrés

Lorsque l'aménagement du jardin a débuté, aucun cahier des charges à proprement dit ne fut rédigé. C'est oralement que nous avons pris en compte les attentes de chacun. Il fallait notamment préserver un espace pouvant accueillir une tente de réception lors de l'organisation d'événements tels que l'anniversaire du foyer ou de l'association. Si la création avait pour but de pouvoir développer des cultures maraîchères, l'intérêt n'était cependant pas de transformer la totalité du jardin en un simple champ. L'un des objectifs fixés était d'associer notamment un espace productif avec un espace ornemental puisque cela correspondait à l'une des attentes des résidents qui voyaient cet espace comme une friche.

Mais le projet jardin ne fut pas un « long fleuve tranquille » en effet, tout au long de son développement, nous nous sommes heurtés à différents obstacles.

#### *a) Des obstacles techniques*

Nous l'avons évoqué plus tôt, le jardin du foyer est construit sur une dalle en béton qui a nécessité de faire acheminer de grande quantité de terre pour pouvoir développer de nombreuses surfaces cultivables. Mais ce n'est pas la seule difficulté technique que nous avons rencontrée au cours de ces mois. Rapidement, un ravalement de façade fut entrepris. Celui-ci a duré près de deux semaines. Durant cette période, nous avons été contraints de mettre entre parenthèse le projet : l'utilisation d'un nettoyeur haute pression, de produits « anti-mousse » et l'implantation d'un échafaudage n'étant pas compatible avec la plantation de frêles pieds de légumineuses.

Le second obstacle technique est lié à l'enclave que constitue le jardin. Cela nous contraint notamment à traverser les bâtiments pour acheminer du matériel (les palettes, la terre, les outils) avec d'importantes différences de niveau qui compliquent l'utilisation de la brouette. Mais loin d'être insurmontable, nous avons fait parfois de cet obstacle un atout. Observant la difficulté à laquelle les jardiniers étaient confrontés, d'autres jeunes, totalement étrangers au projet sont venus prêter main forte, le temps de déplacer un objet, par exemple.

### *b) Des obstacles culturels*

Depuis leur origine, les jardins diffèrent selon les régions du Monde : pratiques, choix des plantes, disposition... Or, le foyer accueille des populations venant des quatre coins du monde, et n'échappe pas à ces différences culturelles. L'implication de nouveaux résidents est sans aucun doute une satisfaction pour toute l'équipe d'animation, mais cela met également en évidence un nouvel obstacle et pas des moindres : la barrière de la langue. Elvin et Sabina Z., qui avaient participé lors de la livraison de terre, sont âgés tous les deux d'une trentaine d'années et originaires d'Albanie. Ils ne parlent absolument pas le français, contrairement à leurs deux enfants qui sont scolarisés en France. Les notions d'anglais et les gestes ne suffisent pas toujours pour expliquer certains éléments techniques liés au jardin même si Google image peut être une solution ultime. La barrière de la langue est sans aucun doute l'un des freins majeurs à l'insertion, elle isole le migrant et demande beaucoup de temps aux animateurs souvent en sous effectifs lorsqu'il faudrait pouvoir se poser un moment pour échanger. La volonté de prendre des nouvelles du jardin malgré ces difficultés démontre toutefois l'intérêt porté pour le projet. Régulièrement Monsieur Z. vient s'informer, notamment pour connaître les espèces végétales qui sont plantées. La méconnaissance de plantes très communes en France, comme la rhubarbe, met en lumière les différences culturelles que nous rencontrons. Rattacher les migrants à leur pays natal par le travail de la terre est également l'un des objectifs que portent les jardins collectifs en permettant aux migrants de cultiver les plantes qu'ils ont connues et consommées dans leur pays d'origine.

### *c) Des obstacles naturels*

Durant la première quinzaine du mois de juin, l'Ille et Vilaine connu d'importantes perturbations climatiques avec de nombreux orages et des précipitations très importantes, il est parfois tombé près d'un mois de précipitations en quelques dizaines de minutes. Vitré ne fut pas épargné par ces intempéries. Le 9 juin après-midi, le jardin s'est retrouvé sous près de 40 cm d'eau. Une crue subite qui aurait pu anéantir les efforts réalisés depuis plusieurs mois. Paradoxalement, grâce à la manière dont est conçu le jardin, l'impact fut relativement limité. En effet, les cultures hors sol, l'utilisation de bâches de culture mais également la réalisation « d'aires » de culture qui font aisément penser aux jardins médiévaux même si les plessis tressés ont laissé place à des planches de sapin ont permis de limiter les dégâts. Ces différents procédés ont retenu la terre. A la suite de ces épisodes pluvieux, ce furent les grandes chaleurs de l'été qui ont impacté le jardin, notamment les plantes hors sol qui n'avaient pas encore développé un important système racinaire.

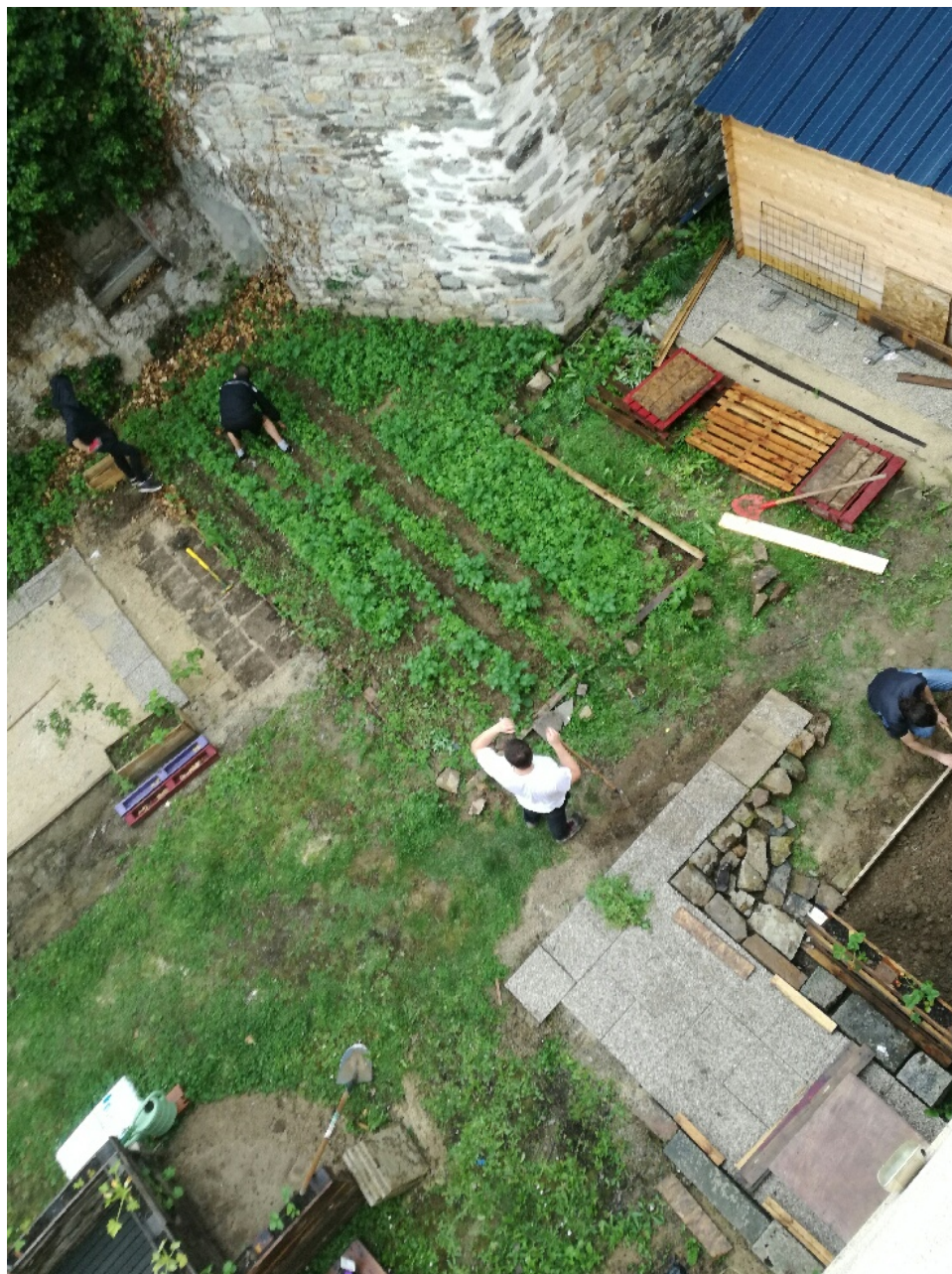
L'atelier fut donc rythmé par les conditions météorologiques, on put observer une importante corrélation entre la météo et la participation. Dès lors qu'il fait trop froid, trop chaud ou qu'il pleut, les résidents s'investissent beaucoup moins dans le projet potager. Par ailleurs, si les éléments climatiques impactent la participation, ils impactent aussi la végétation.

Au terme du mois d'août 2018, nous avons pu mesurer les retours positifs du jardin à différents niveaux. Cet espace est apprécié par les jeunes qui s'y retrouvent pour jouer à la pétanque, il est également plébiscité par l'équipe pédagogique du foyer qui à plusieurs reprises a pu observer une évolution du comportement après avoir déambulé dans le jardin. En effet, les dossiers, souvent difficiles, sont générateurs de tensions, mais après avoir dégusté quelques framboises sur pied la pression redescend !

Le projet fut présenté lors de l'assemblée générale de l'association en juillet 2018. Accueilli avec bienveillance par le conseil d'administration, il a su susciter la curiosité des élus locaux présents, notamment de Madame la Maire de Balazé (35) qui y voit également une manière d'intégrer les jeunes étrangers résidant sur sa commune et rattachés au projet CAOMI du FJT. La plantation d'espèces végétales pérennes associée à la continuité du projet CAOMI devrait permettre au jardin de pouvoir passer son premier hiver pour renaître au



printemps 2019. Une nouvelle saison qui pourra voir le jour si des jeunes se saisissent du projet, comme ce fut le cas cette année, pour le porter avec l'aide des animateurs du foyer.



*Vue du jardin depuis le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment adossé*

*Crédit : Martial LOCHET – animateur au FJT*

### **Partie III – Comment améliorer les projets de jardins collectifs afin d'en assurer la pérennité et conforter leur rôle social ?**

Les deux premières parties de ce mémoire ont été consacrées à la présentation de deux projets d'insertion de populations issues de l'immigration récente, l'un sur la ville de Rennes, en collaboration avec le CAO, le second, sur Vitry, au sein du Foyer Jeunes Travailleurs. Deux populations relativement différentes quant aux modalités de leur prise en charge. En France, ces jardins partagés, qu'ils aient une visée d'insertion ou non, se multiplient, comme en témoignent les différentes initiatives sur l'ensemble de l'hexagone, tel que l'atelier « jardinage au sein d'un foyer de migrants âgés » à Tolbiac (Paris) ou le « *jardin partagé de Jacques Lenoir, une oasis pour réfugiés* » de Vichy<sup>48</sup> (Allier). A chaque fois, le public visé n'est pas exactement le même, mais nous pouvons cependant dégager d'importantes similitudes. L'analyse des points faibles, mais aussi des points forts d'un certain nombre de projets analysés doit nous permettre de tracer les contours de ce qui pourrait être la construction d'un projet "idéal". Dans un premier temps il s'agira d'analyser l'origine et le rôle social des jardins partagés puis de revenir sur les écueils à éviter pour en assurer le bon développement avant d'évoquer l'attitude des pouvoirs publics envers ce renouveau des jardins et de leurs nouvelles finalités.

#### **Chapitre 1 – Les jardins collectifs d'insertion, phénomène de mode ou révolution sociétale ?**

De manière à comprendre l'engouement actuel pour les jardins, qu'ils soient collectifs, partagés, ou d'insertion, il nous faut remonter dans un premier temps à l'origine de ces jardins populaires. Ce rapide historique va nous permettre de revenir sur les différents usages que les jardins ont pu connaître et voir en quelles mesures ils ne tranchent pas réellement avec ceux que nous avons aujourd'hui. Ensuite, nous allons revenir sur les bienfaits qu'ils apportent, et notamment les bienfaits psychologiques.

---

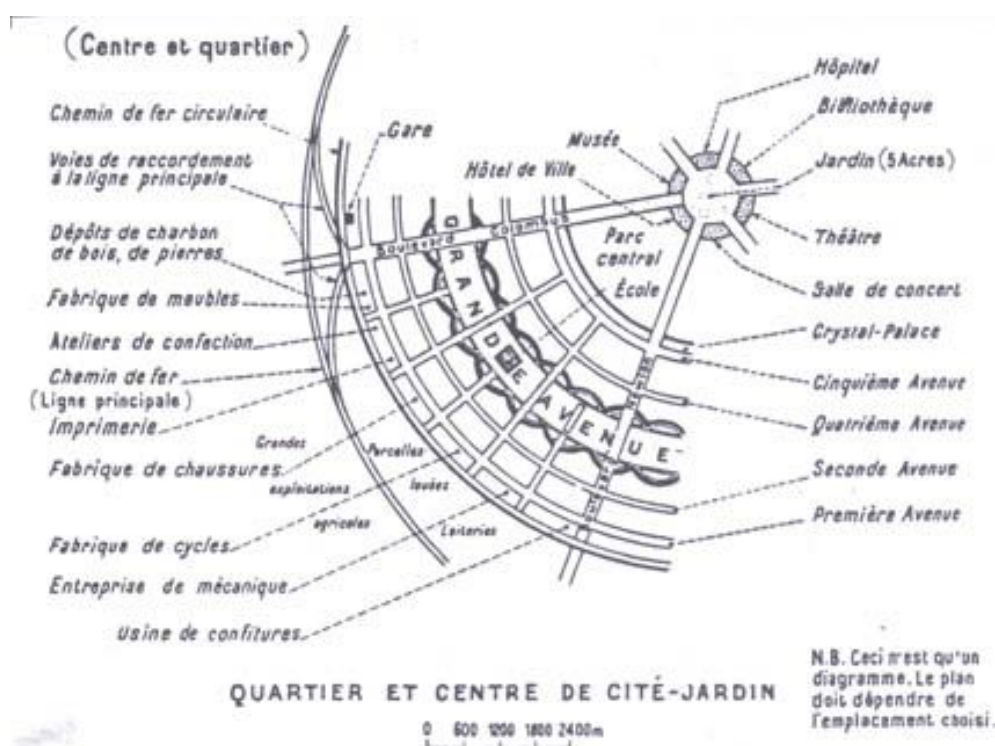
<sup>48</sup> BAUMARD Maryine, *Le jardin partagé de Jacques Lenoir, une oasis pour réfugiés de Vichy*, Le Monde, 18/08/2017.

## I- La nature en ville, une nouveauté ?

Nous l'évoquons en propos introductif, la manière dont les hommes conçoivent la nature est le reflet de la société. Ici, un regard historique sur l'évolution du rapport entre le citadin et le jardin est indispensable afin d'appréhender les formes que la nature en ville arbore aujourd'hui.

### *a) Les cités jardins, prémisses de la ville durable contemporaine*

Rationnelles et hygiénistes, c'est ainsi que Ebenezer HOWARD, théoricien anglais, imagine en 1898 l'avenir des villes : un véritable équilibre entre emploi, agriculture et industrie. Le croquis suivant<sup>49</sup> représente cette organisation :



Le jardin apparaît ici comme l'élément central de la ville en se positionnant en son cœur, au même rang que les services publics (Mairie, hôpital, théâtre). Cet attrait pour la nature peut s'expliquer par la longue cohabitation de l'histoire humaine avec les autres

<sup>49</sup> HOWARD Ebenezer (1902) *Garden Cities of tomorrow* (Les cités-jardins de demain) Londres.

espèces végétales et animales<sup>50</sup>. La cité-jardin de Letchworth, créée ex nihilo en 1903<sup>51</sup> est la première mise en application de cette théorie. C'est la première fois que la nature est utilisée avec une visée sociale, en étant la clef de voûte de quartiers dévolus à accueillir des logements sociaux. La nature en ville sert ici à améliorer le cadre de vie et le jardin contemporain est créé par l'aménageur qui laisse cours à son imagination. Une manière de conceptualiser la ville reprise par LE CORBUSIER en 1933 qui déclaré pendant l'entre deux Guerres à l'occasion du Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) que « *les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, les arbres, l'acier et le ciment armée* ». La nature s'est donc imposée en ville, au point que la quasi totalité des maisons individuelles, construites après 1975 possèdent un jardin.

### *b) L'origine des jardins collectifs*

Les jardins partagés ou jardins ouvriers familiaux, ont fait un retour en force dans nos villes depuis la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et font aujourd'hui partie du paysage végétal urbain. S'ils sont actuellement en vogue, l'idée n'est pas récente, et il faut, pour étudier leurs fonctions sociales, en rappeler l'historique. En effet, l'initiative appartient à l'abbé Jules Lemire, homme politique et prêtre, du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>52</sup>. Mis en place à l'origine gratuitement pour les plus démunis, les jardins ouvriers participaient à l'autosubsistance alimentaire en apportant du lien social ce qui permettait de lutter un peu contre la misère. Ils étaient regroupés sous le nom de la « Ligue Française du coin de terre et du foyer » (LFCTF). En 1952, c'est l'appellation « jardins familiaux » qui est retenue pour fusionner les catégories de jardins ouvriers, industriels et familiaux en une seule. Une terminologie unique entérinée par la loi du 26 juillet<sup>53</sup> de la même année. Cette loi a intégré dans le Code rural le cadre légal des jardins familiaux et les autorise à bénéficier de subventions à condition d'exclure tout usage commercial. Même s'ils peuvent être créés par les pouvoirs publics, ils doivent être gérés par

---

<sup>50</sup> CHARLOT Antoine, *La nature au cœur de la ville*, Vraiment durable, vol. 5/6 n°1. 2014, pp. 191-200.

<sup>51</sup> MERLIN Pierre (2016) Chapitre 2. *Les théories fondatrices de l'urbanisme*, L'urbanisme, PUF, pp. 23-50.

<sup>52</sup> INSINGRINI Thomas, *Jardin familiaux, du développement social au développement durable*, Mémoire de Master-FC, 2010

<sup>53</sup> Loi n°52-895 du 26 juillet 1952, JORF du 27 juillet 1952, page 7643.

des associations loi 1901<sup>54</sup>.

Alors que ces jardins connaissent un déclin durant les années 30 qui s'est traduit par une réduction du nombre de parcelles, la demande repart à la hausse et explose dans les années 1990. La Fédération Nationale des Jardins Familiaux n'a vu le jour qu'en 1992 en remplacement de la LFCTF. Il faut tout de même dépasser la fonction nourricière et économique des jardins pour en appréhender les aspects sociaux. Les jardins collectifs étaient et sont toujours destinés principalement aux urbains, ils ont évolué au même rythme que l'urbain. Aujourd'hui, l'aspect social prédomine même au sein de la définition qu'en donne le ministère de l'Environnement : « On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement avec pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'actions sociales ou éducatives et étant accessibles au public »<sup>55</sup>. Les vocations attribuées aux jardins familiaux sont aujourd'hui véritablement éloignées des préoccupations liées à la productivité : lien social, éducation, insertion, initiative citoyenne, débats, événements.

Pour Françoise DUBOST, « les jardins collectifs ont acquis une importance et une légitimité nouvelle » par leur intérêt social. Ils permettent notamment d'apprendre aux populations à respecter la nature quel que soit leur âge, en gardant un contact avec elle. Elle souligne également la possibilité pour ces jardins d'être des lieux d'intégration, pour les migrants par exemple<sup>56</sup>, en témoigne des initiatives à travers l'Europe.

Les réfugiés n'ont généralement pas le droit de travailler en raison de leur situation de réfugiés et cette absence d'activité professionnelle leur est préjudiciable selon la théorie de DURKHEIM. Cette dernière met en avant le sentiment de solidarité et de lien social que génère la division du travail qui permet aux individus de se spécialiser en devenant dépendants les uns des autres<sup>57</sup>. Il faut ajouter à cela la sensation de déracinement et les conséquences physico- psychologiques auxquelles les jardins peuvent remédier : les migrants

---

<sup>54</sup> Fédération Française des Jardins Familiaux et Collectifs (FFJFC) – [www.jardins-familiaux.asso.org](http://www.jardins-familiaux.asso.org)

<sup>55</sup> [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

<sup>56</sup> DUBOST Françoise, *Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental*, dossier documentaire préparé pour le séminaire de formation permanente de l'INP Paris les 4 et 6 juillet 2007, page 5.

<sup>57</sup> DURKHEIM, *La division sociale du travail*, Les Presses Universitaires de France, 8<sup>ème</sup> édition, Paris, 1967.

peuvent par exemple cultiver des plantes de leur pays d'origine, jugées « exotiques » de notre point de vue, pour créer un pont entre le pays de départ et le pays d'accueil.

Aujourd'hui, les bienfaits environnementaux de la nature en ville sont souvent mis en avant (lutte contre la pollution, lutte contre les ilots de chaleurs urbaines). Pourtant, d'autres bienfaits s'avèrent aussi inestimables, tant pour soigner les maux psychologiques, mentaux ou pour faciliter l'insertion dans nos sociétés modernes.

## II - Des bienfaits sur la santé psychologique à l'origine de l'essor des jardins d'insertion.

Les jardins sont le fruit d'objectifs différents selon les époques. Aujourd'hui le développement des jardins prend davantage en compte les effets sociaux que cela peut induire. La reconnaissance de l'impact sur la santé mentale, alliée au développement des jardins collectifs est à l'origine du développement logique de l'insertion à travers le jardin.

### *a) Un impact sur le plan psychique*

Dès 1982, des chercheurs se sont aperçus des bienfaits des parcs et jardins. C'est la revue « Sciences » qui cette année là a publié un article qui affirmait que les patients opérés faisaient moins de retours négatifs au personnel soignant, et consommaient moins d'analgésiques dès lors que leur chambre donnait sur un espace naturel<sup>58</sup>. En 1986, c'est au tour d'Ulrich et Simons d'affirmer que la perception de plantes permet de diminuer les différents symptômes que cause le stress, à savoir une baisse de la tension cardiaque et musculaire notamment. Des associations comme « Jardin et Santé »<sup>59</sup> se sont appropriées cette problématique et font la promotion des jardins à visée thérapeutique. Ce concept porte désormais un nom, « l'Hortithérapie » qui littéralement renvoie à une « thérapie physique et psychique par la nature ». L'Hortithérapie est notamment utilisée et mise en œuvre pour les

---

<sup>58</sup> *La douleur en odontologie : de son analyse neurophysiologique, cognitive et comportementale à sa prise en charge*, Thèse de validation doctorale. VELLIN Jean-Paul. (2013) pp. 35.

<sup>59</sup> Association de loi 1901 à but médico-social qui vise à soutenir la création de jardins dans les établissements hospitaliers et médicosociaux spécialisés.

maladies comme celles d'Alzheimer<sup>60</sup>, l'anorexie ou le cancer. D'ailleurs, c'est en 2009 que « graine de vie », le jardin thérapeutique de l'institut Curie a ouvert ses portes<sup>61</sup>.

La nature agit également sur le travail et des chercheurs de plusieurs écoles ont d'ailleurs démontré au travers une étude que la présence végétale permet d'accroître de 15% la productivité des employés et de diviser par près de trois l'absentéisme à l'école, tout en contribuant à accroître la concentration des élèves<sup>62</sup>.

### *b) Des jardins collectifs à visée sociale : les jardins d'insertion*

A destination des malades, des enfants, des handicapés... Les projets de jardins ayant des objectifs précis se multiplient. Mais avant de voir germer l'idée de créer un jardin avec une finalité aussi précise, il faut en dessiner les contours. Pour développer un atelier de « jardinage avec migrants », il faut tout d'abord qu'une personne, un groupe ait la motivation de porter ce projet. On observe le plus souvent que l'initiative ne vient pas des étrangers, mais des bénévoles et des salariés qui travaillent toute l'année à améliorer l'hébergement et plus généralement à venir en aide aux réfugiés.

Les difficultés d'insertion, le désœuvrement, la barrière de la langue et les barrières culturelles sont, de fait, des problèmes récurrents qui peuvent nuire au travail social et dégrader rapidement la cohabitation des réfugiés entre eux mais également avec les populations locales. Le bénévole sportif va avoir tendance à proposer des séances de sport, celui qui possède un talent artistique va davantage proposer des ateliers en lien avec cette thématique. Les ateliers jardin sont donc souvent initiés par des passionnés, des bénévoles qui apprécient de travailler la terre et qui voient dans cette activité un moyen d'échanger avec ces populations migrantes sur d'autres sujets que le parcours complexe de la demande d'asile.

---

<sup>60</sup> PIFFETEAU Matthieu, *L'Hortithérapie, ou comment imaginer le jardin qui soigne*, lenouvelobs.com, 27 mars 2012

<sup>61</sup> Les jardins thérapeutiques, « graines de vie » contre la souffrance. Le Point, 09/06/2010

<sup>62</sup> Table ronde de Jordy Stefan aux journées « Nature pour tous : de l'école à la famille » Octobre 2013, Paris.

Depuis 2003, ces jardins d'insertion sont pleinement reconnus<sup>63</sup>. Celle-ci reconnaît que les jardins d'insertion favorisent l'autonomie des personnes en difficulté, mais également l'insertion économique. Ils participent également à réintégrer les exclus au sein du tissu social en s'adaptant aux différentes exclusions. La création de cette nouvelle catégorie doit permettre aux jardins d'insertion de bénéficier des mêmes subventions que les jardins familiaux sans pour autant exclure des usages commerciaux mais également d'en connaître une définition précise :

*« On entend par jardin d'insertion les jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire »<sup>64</sup>*

Comme annoncé précédemment, ces initiatives, plébiscitées par les pouvoirs publics, se multiplient en France et se rattachent au concept de développement durable. Ces entreprises individuelles ou collective encouragées par les pouvoirs publics remplissent tant les critères environnementaux que sociaux tout en étant économiquement très supportables. En effet, les bienfaits des jardins ne sont plus à prouver. Ce n'est pas pour autant que leur mise en œuvre est nécessairement aisée. Nous allons revenir au cœur du prochain chapitre sur les éléments qui peuvent à terme gripper la mise en œuvre des projets de jardins.

## **Chapitre 2 – Des projets plébiscités mais difficiles à concrétiser**

Au travers les retours d'expériences des jardins collectifs d'insertion liés au CAO de Rennes ou au Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) de Vitré, nous avons pu constater certaines difficultés de mise en œuvres.

Dans un premier temps nous allons revenir sur une contrainte majeure qui est celle de l'implantation du projet, puis, dans un second temps, il convient de s'interroger sur les moyens

---

<sup>63</sup> Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion n°368 présenté par M. COINTRA Christian le 24 juillet 2002 et adoptée lors de la séance du 2 juillet 2003.

<sup>64</sup> Art. L. 561-1 – du code rural



financiers utilisables avant de réussir à mobiliser de façon pérenne les ressources humaines nécessaires au bon développement du jardin durant toute la saison

### I- Les Terrains, les équipements et les éventuels conflits d'usage

Avant de pouvoir développer un projet de jardin partagé, il faut auparavant choisir l'espace sur lequel il va voir le jour. Dans certains cas, il s'agit, comme au sein du Foyer de Jeunes travailleurs, d'un terrain qui appartient à une structure, une association. Dans d'autres, ce sont les municipalités qui mettent à disposition un espace dédié au jardinage avec les migrants. Parfois, celui-ci se rattache aux jardins familiaux déjà existants, parfois il s'agit d'une parcelle indépendante. On peut aussi solliciter des particuliers, qui souhaitent mettre gracieusement à disposition leur parcelle... Au cours de nos recherches, nous avons constaté qu'il n'y avait pas un montage « type » et que chaque projet reposait sur son propre équilibre.

Toutefois pour que le projet soit viable, il faut tout de même prendre en compte différents aspects : un terrain « cultivable », équipé et facilement accessible.

#### *a) Un jardin accessible*

Dès nos premiers échanges avec les bénévoles rennais de l'atelier « Jardinage avec migrants », c'est la question des mobilités qui été abordée. Paradoxalement, les migrants, les réfugiés, alors qu'ils ont parcouru parfois plusieurs milliers de kilomètres dans des situations souvent très difficiles pour venir en France ne sont que très peu mobiles une fois sur place. L'absence de titre de réfugiés les empêche notamment de pouvoir faire reconnaître leur permis en France (et donc de conduire). Il faut donc utiliser principalement le vélo, qui demande tout de même un effort physique qui n'est pas réalisable par tous. Pour un jardin d'insertion, un terrain bien situé est donc un terrain qui reste à proximité du lieu de résidence des demandeurs d'asile, sinon cela oblige les bénévoles qui encadrent l'atelier à les véhiculer. Au FJT de Vitré, si dans un premier temps tous les jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) logeaient sur le site du 13 rue Pasteur où se trouve le jardin collectif, le développement du projet Caomi nous a contraints à trouver des logements « extérieurs » situés à l'autre bout de la ville ou dans les communes alentours. Cela constitue une contrainte forte même si lorsqu'ils doivent se déplacer pour résoudre des problèmes administratifs, pour

se rendre en cours, au travail ou en stage, les jeunes ne reculent devant rien. En témoigne la Maire de Balazé, Madame Maryanick MEHAIGNERIE qui avait surpris Mohamed S., Mouhamadou G., Abdourahmane D. et Nomary Aziz F. à vélo, sous des trombes d'eau<sup>65</sup>, pour se rendre à Vitré, un jour où personne de l'équipe d'animation n'avait pu venir les chercher.

### *b) Une terre fertile pour que grandisse le projet*

L'accessibilité d'un terrain de suffit pas ; ce dernier doit être suffisamment fertile pour le développement du projet. Il faut qu'il comporte de bonnes conditions agronomiques. Cela passe par de la terre végétale, facile à travailler sans outils mécaniques et qui permettra de produire rapidement des légumes en quantité pour que les jardiniers puissent y trouver un intérêt autre que le simple travail de la terre. Pour que, sur la durée, le terrain demeure fertile, il est une nouvelle fois indispensable de faire appel au développement durable en mettant en œuvre un composteur. Cela permettra aux jardiniers de rapporter leurs biodéchets et ainsi de participer aux futurs amendements. Cette contrainte majeure nous a, dans le cas de l'atelier du FJT, retardé de plusieurs semaines.

### *c) L'eau, un paramètre essentiel*

Une terre arable ne pourrait suffire à la croissance du jardin d'Eden si celle-ci n'est pas suffisamment arrosée. Le terrain idéal est donc pourvu d'une réserve ou d'une arrivée d'eau. La récupération de l'eau de pluie fonctionne relativement bien, mais elle nécessite une importante installation : il faut dévier les dalles des toits, installer plusieurs cuves... Une cuve d'1m<sup>3</sup> vaut en moyenne 50 euros sur le marché de l'occasion, à cela s'ajoute les matériaux pour l'installer. Par ailleurs, il faut anticiper cette installation avant l'arrivée des beaux jours de manière à ce que les cuves aient le temps de se remplir. On peut noter une certaine critique vis-à-vis de cette technique : les cuves se remplissent dès qu'il pleut, moment pendant lesquels le jardin n'a pas besoin d'être arrosé. S'il s'ensuit une longue période sans précipitations significatives (comme durant cet été 2018 en Ille et Vilaine) les réservoirs se trouvent rapidement à sec s'ils ne sont pas suffisamment importants. Cultiver un terrain sur

---

<sup>65</sup> Propos recueillis lors de l'assemblée générale de l'Association Tremplin en juillet 2018.

lequel est implanté un puits s'avère encore la meilleure solution, si ce dernier est pérenne et doté d'une pompe. A Vitré, nous n'avons pas rencontré cette difficulté, nous avons installé un récupérateur d'eau par préoccupation écologique, mais le jardin était également pourvu d'un raccordement à l'eau potable pour pallier les périodes de sécheresse. Cela facilite la culture mais induit un coût supplémentaire au projet, ce qui pose la question des ressources financières.

## II- Ressources financières : fruit du succès ou faux problème ?

Les sommes allouées au développement de jardins collectifs sont généralement assez modestes. Les projets soutenus par les municipalités bénéficient du soutien « technique » des services municipaux<sup>66</sup> mais les subventions sont généralement très faibles ou inexistantes comme c'est le cas pour les jardins associatifs de Noyolet, route de Gévezé à Pacé qui sont financés exclusivement par les adhésions des jardiniers : 10€ par jardinier adhérent par an et 0,30€ le m<sup>2</sup> de terrain pour une saison. La location d'un terrain d'une centaine de m<sup>2</sup> revient à un peu plus de 40€ pour une année<sup>67</sup>. Beaucoup de projets dédiés à l'insertion des populations migrantes reposent quasiment exclusivement sur des dons de personnes privées, à l'image de Michel C. que nous avons présenté en première partie et qui pour proposer cet atelier aux résidents du CAO de Rennes a « investi » la cagnotte de son départ en retraite.

Un projet de jardin peut tout de même voir le jour avec très peu de ressources financières. Ces dernières permettent toutefois de soulager les bénévoles qui vont s'investir dans le projet. La question de l'outillage revient très régulièrement, mais pratiquement dans tous les ménages résidant en pavillon individuel, on trouve le matériel de base : pelle, râteau, pioche... des économies peuvent donc être réalisées sur ce poste, cela implique toutefois que les bénévoles transportent leurs propres outils, en plus de véhiculer les réfugiés impliqués dans le projet.

---

<sup>66</sup> C'est le cas des jardins familiaux de Champalaune, à Pacé où les services viennent régulièrement acheminer de l'eau, faire des réparations.

<sup>67</sup> Cf annexe 2 – bulletin d'adhésion année 2017-2018 à l'association des jardins de Noyolet.

La question des semis, et des plants plus généralement, est elle, plus problématique. Les fruits et légumes que nous achetons dans le commerce sont souvent issus de plantes « hybride », de type « F1 » produites en laboratoire et qui ont pour qualité d'être très productives, mais comme défaut de ne produire, à l'issue de la récolte, que des graines, hyper consanguines, dégénérées qui ont un rendement très faible si elles sont semées à leur tour sans être à nouveau croisées avec d'autres graines. Le même problème se pose avec les sachets de graines que nous pouvons trouver dans la majorité des commerces. Si les graines des fruits et légumes produits pouvaient chaque année être à nouveau semées, cela faciliterait considérablement la tâche des bénévoles qui pourraient se concentrer sur la sélection des graines des plus beaux fruits et légumes produits dans le jardin et moins sur la recherche de donateurs. Mais développer ce cercle vertueux sur le long terme demande un investissement de base important sans avoir l'assurance que cela fonctionne et que le l'atelier soit conduit l'année suivante. Solliciter les entreprises qui vendent des plants et des graines reste un moyen relativement économique de développer un jardin mais nécessite une très importante réactivité, en effet, les donations sont souvent des plants ne pouvant plus être vendus par les entreprises et qu'il faut très rapidement mettre en terre sans garantie qu'elles réussissent à pousser.

### III- Les ressources humaines

Animation, financement, matériel, transport... au cours de nos analyses nous avons constaté que les bénévoles étaient la clef de voute de ces initiatives. Certes, l'initiative du projet peut être portée par les salariés d'une association d'insertion mais l'appui des bénévoles reste indispensable pour assurer la pérennité du projet. En effet ces derniers apportent leurs connaissances, des outils, des moyens de transport et peuvent donner de leur temps pour trouver un terrain ou des plantes

Avant de débiter un tel projet, trois étapes appartenant au modèle d'analyse de KLANDERMANS Bert et TARROW Sydney sont à respecter<sup>68</sup>. En amont, il faut constituer une équipe solide, pas nécessairement composée d'un grand nombre de personnes mais en

---

<sup>68</sup> HAMIDI Camille, « Les raison de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine », Revue française des affaires sociales 2002/4, pp. 149-165.

tous les cas très motivées qui forment un « *potentiel de mobilisation* ». Cette équipe qui accepte de se lancer dans cette aventure exigeante du début à la fin de la saison va ensuite « *activer son réseau de recrutement* », il est donc intéressant de réunir des personnes de milieux différents pour élargir le champs de compétence de l'équipe, mais aussi sa disponibilité. Cette équipe de recruteurs va permettre de révéler les « *motivations individuelles* » selon « *les barrières mises à la participation* »<sup>69</sup>. Les barrières sont souvent géographiques (les jardins implantés sur une commune sont souvent réservés aux citoyens de cette même commune) mais également économiques, le coût de l'adhésion peut-être un frein.

Il est indéniable que les personnes retraitées sont un véritable atout pour le monde associatif et plus largement le bénévolat. Elles disposent généralement de temps en journée, d'un important réseau qu'elles peuvent facilement activer... Les jeunes, étudiants, apportent quant à eux davantage de dynamisme et peuvent apporter de nouvelles méthodes. Terrain, ressources, bénévoles... la recette des jardins collectifs, familiaux, partagés ne change pas, seul le public visé diffère, du moins au début du projet. Les jardins ne sont pour beaucoup qu'un moyen de développer du lien social, en ville comme à la campagne, et il s'avère que les frontières entre les groupes sociaux sont assez fines. Au Foyer Jeunes Travailleurs, ce projet initialement destiné aux mineurs non accompagnés (MNA), a finalement trouvé un écho au sein des résidents en étude ou ayant un emploi.

Les jardins collectifs de Noyolet, à Pacé, sont quand à eux un contre-exemple. Le public visé au départ était principalement les actifs d'une quarantaine d'années et les retraités. L'arrivée d'étudiants a surpris, et quelque peu bousculé les habitudes des autres jardiniers : une façon différente de concevoir le jardin, avec des plantes facile d'entretien, une disponibilité rythmée sur un calendrier universitaire qui diffère du calendrier scolaire... ou du calendrier lunaire cher au jardinier traditionnel ! Les jardins ont par ailleurs accueilli des familles issues de l'immigration récente, d'Afrique du Nord. Plus les horizons diffèrent entre les jardiniers, plus la richesse sociale du jardin se développe. La façon de penser le jardin n'est pas la même selon les origines, l'âge, les milieux sociaux et évolue durant toute l'existence des jardins.

---

<sup>69</sup> HAMIDI Camille, op. cit. pp. 149-165.

Au cours de ces recherches nous avons abordé différentes structures qui accueillent un jardin collectif : une structure associative loi 1901 possédant une équipe de salariés (le FJT de Vitré), une association loi 1901 qui ne possède pas de salarié mais qui dispose budget annuel et une « association de fait » qui fonctionne de manière totalement informelle (les jardins du CAO de Rennes). Il est intéressant de revenir sur ces différentes structures car elles n'engagent pas les bénévoles de la même manière. Si une association de loi 1901 donne « *du corps au projet collectif* » et de la « *visibilité* »<sup>70</sup> l'obligation de créer un bureau, de faire les démarches administratives est parfois un frein au recrutement de bénévoles qui n'ont pas de visibilité quant à la disponibilité nécessaire et la durée de leur engagement. Mais la création d'une association n'est pas la seule clef pour assurer la pérennité d'un projet. Les jardins doivent aussi pouvoir s'appuyer sur une importante communication et des soutiens politiques pour perdurer.

### **Chapitre 3 – Assurer la pérennité des jardins collectifs, quels moyens ?**

Une fois les différents "ingrédients" de la réussite rassemblés, les projets peuvent démarrer, tout en se calant sur le calendrier des saisons. Pour les jardins où chaque jardinier possède sa parcelle, les mois courant d'octobre à début mars sont un véritable "mercato" foncier. C'est l'occasion pour certains de rendre leur(s) parcelle(s), mais également d'accueillir de nouveaux jardiniers. Pour tous les autres, l'hiver n'est pas très propice au jardinage, mais cela peut être l'occasion d'effectuer des travaux pour améliorer l'ergonomie du site et de le préparer pour la belle saison. Au Foyer Jeunes Travailleurs nous avons construit le composteur, des jardinières, aux jardins de Noyolet, c'est l'occasion de re-faire l'empierrement de l'accès au terrain, de réparer la rampe d'accès à la cabane et d'acheminer de nouvelles cuves à eau... Il convient de voir comment la communication permet d'assurer la pérennité des jardins en accueillant de nouveaux jardiniers venant remplacer ceux qui souhaitent arrêter. Dans un second temps, c'est le soutien politique dont peuvent bénéficier ces projets qui va retenir notre attention. Au travers une rapide analyse, nous allons démontrer que les jardins collectifs ont encore de beaux jours devant eux.

---

<sup>70</sup> REGOURD Estelle, Les associations culturelles, porteuse de projet pour de nouvelles ruralités ? 2007/3 Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux, pages 67-78

## I- L'indispensable communication

Rien ne saurait être plus triste qu'un jardin sans jardiniers. La communication occupe une place très importante au cœur de chacun des projets et prend différentes formes qui se complètent pour mobiliser des acteurs de tous âges et de milieux différents :

### *a) Les réseaux sociaux*

Devenus au fil des années incontournables, les réseaux sociaux sont aujourd'hui utilisés pour faire la promotion des activités mises en place par les acteurs associatifs. Pourtant, toutes les associations ne sont pas encore inscrites et ne disposent pas de « profil » virtuel. Cette absence sur la toile trouve plusieurs explications : une méconnaissance des réseaux et donc la peur de se les approprier, mais aussi parfois un manque de contenu à fournir pour alimenter les différentes pages web. En Bretagne, les différentes associations peuvent compter sur l'association « Vert le jardin ». Très présente sur internet avec une page web et un compte Facebook, l'association propose une carte interactive qui identifie une partie des jardins et composts partagés en Ille et Vilaine. Si le recensement est imparfait (par exemple, à Pacé les 2 sites de jardins partagés n'apparaissent pas), l'association œuvre toutefois largement pour la promotion du jardinage. Les néophytes qui souhaitent se lancer dans l'aventure peuvent s'appuyer sur cette structure qui propose différentes formations : « Comment gérer les déchets du jardin et les valoriser en compost ? » par exemple. L'association propose même des formations pour créer, développer, animer un jardin partagé. C'est notamment au travers leur réseau que nous avons pu prendre connaissance du projet « Jardinage avec migrants » qui s'est développé en périphérie rennaise.

### *b) Le bouche à oreille*

Nous l'évoquons plus tôt, un jardin collectif actif, c'est un jardin qui fédère des jardiniers de tout horizon. La meilleure promotion du jardin est sans doute effectuée par les jardiniers eux même auprès de leurs connaissances. En outre, certains événements qui rythment la vie associative des communes permettent aussi de le développer. Septembre est par exemple l'occasion pour beaucoup d'associations de faire leur promotion durant les forums des associations. L'occasion pour les futurs jardiniers de se positionner pour

l'obtention terrains. De nombreux adeptes du jardinage n'ont par ailleurs pas accès à internet, comme Gérard B, ancien ouvrier agricole sur qui les jardins de Noyolet peuvent compter pour l'entretien régulier (passage de la tondeuse, débroussaillage). Communiquer uniquement au travers des réseaux sociaux a pour conséquence de se couper d'une partie de la population.

### *c) La promotion par le jardin lui-même*

Le jardin collectif, partagé, est souvent perçu comme le potager familial. Pourtant, la productivité de ces parcelles s'avère relativement faible soit par manque de temps, en raison du manque d'irrigation ou d'une période de vacances qui laisse les herbes indésirables se développer... Pourtant le jardin est beau. Et c'est lui qui fait la meilleure promotion de son activité. Le jardin devient un moyen d'embellir la ville, sert régulièrement d'espace pour déambuler. Il rompt avec l'esprit urbain, les rangs de pomme de terre tranchent avec les linéaires de béton et de macadam. Le "loisir préféré des français" attire la curiosité. En passant, notamment le week-end, le long de ces jardins, les promeneurs se retrouvent toujours dans le profil que renvoient certains jardiniers : étudiant, famille ou retraité. Enfin, le jardin renvoie l'image d'une production alimentaire dont on peut contrôler les intrants. Les règlements sont d'ailleurs très rigoureux sur ces points : pas de pesticide, pas d'insecticide. Les scandales alimentaires qui se multiplient depuis plusieurs années comme la crise dite de « la vache folle » (encéphalopathie spongiforme bovine) ou en 1996, la grippe H1N1 (porcine) de 2009 mais aussi les gripes aviaires ou le scandale des perturbateurs endocriniens... Autant d'événements qui poussent aujourd'hui les français à se mettre au jardinage et qui contraignent les pouvoirs publics à soutenir ces actions et même à les encourager.

## II- L'inévitable soutien politique

Le soutien politique apporté au jardin n'est pas dénué d'intérêt. En effet, il comporte plusieurs avantages majeurs. Par manque de personnel, de budget et parfois aussi de projets, certains espaces communaux ne sont plus ou pas entretenus. Certains élus ont donc pris le pari de mettre en place des actions « éco-citoyennes » comme à Dole (39) où les habitants et le



personnel municipal ont travaillé de concert pour revaloriser des espaces délaissés<sup>71</sup>. Dans d'autres villes comme Rennes (35) c'est au travers du budget participatif que les Rennais ont manifesté leur volonté de voir se multiplier les espaces fleuris et potagers dans la ville. En effet, lors de l'édition 2017, la « Fabrique Citoyenne » qui anime ce budget participatif a retenu 28 projets sur 525 déposés pour transformer la ville. Parmi ces 28 projets, 7 concernent les « *espaces verts, (la) nature en ville (et la) biodiversité* » soit 1 sur 4. Cela témoigne donc de l'intérêt porté par la nature en ville. Des chiffres qu'il faut relier avec la demande croissante de parcelles dans les jardins collectifs. En février 2017, la ville de Rennes comptait pas moins de 1009 parcelles à disposition des Rennais<sup>72</sup>, avec une liste d'attente qui ne diminue pas. Sur son site internet officiel, l'association des jardins familiaux de la ville de Rennes informe ceux qui souhaiteraient obtenir un terrain que cela peut prendre plusieurs années dans certains secteurs de la ville. Pour la maire de la capitale bretonne, N. APPERE, les jardins contribuent à faire de Rennes « la ville de la cohésion sociale et du lien »<sup>73</sup>

Cet engouement trouve notamment sa source dans le coût que représentent de tels projets. Plus cher que le développement des jardins familiaux, ces projets demeurent bien moins onéreux que les autres investissements réalisés par les municipalités (salles de sport, routes). Le projet qui a reçu les crédits les plus importants au titre du budget participatif de 2017 visant à développer l'offre d'espaces verts est la création d'un jardin chinois dans le quartier Jeanne d'Arc – Longchamp, estimé à 380 000 euros. Le terrain étant déjà propriété de la ville de Rennes, ces dépenses visent à arborer, planter et bâtir un espace qui rappelle la culture chinoise.

Sous cette appellation de « jardin » se cache finalement de nombreuses subtilités. Ces dernières se nichent évidemment dans la finalité des jardins, mais également dans la manière de les mettre en œuvre. L'erreur serait finalement de croire qu'un tel projet est anodin et peut se développer en faisant fi de tout retour d'expérience. Globalement un jardin collectif n'a pas uniquement besoin d'une terre fertile, d'eau et de soleil. Un important réseau apportant main

---

<sup>71</sup> *Nettoyer et entretenir son quartier avec l'action éco-citoyenne*. Le Progrès, 22/03/18.

<sup>72</sup> [www.metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr) - L'environnement. La biodiversité en ville. 06/2012, mis à jour de février 2017

<sup>73</sup> [www.metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr) - 1000 jardins familiaux à Rennes, 30/06/2014

d'œuvre, financements (si modeste soient-ils), et soutiens s'avère tout aussi essentiel pour que le projet naisse et perdure.

## Conclusion

Au travers de nos recherches, nous avons pu mettre en avant que l'insertion des populations migrantes, réfugiées, peut être réalisé avec des institutions et des méthodes connues depuis longtemps. Ce dispositif donne la priorité au suivi social avec des aides financières souvent minimales et des dispositifs d'hébergement souvent collectifs. Même si ces politiques ont pu faire leurs preuves, elles sont parfois insuffisantes ou en situation d'échec. Dès lors une solution subsidiaire peut être apportées par des initiatives innovantes. Les ateliers jardin en témoignent. Cela constitue aussi le signe de politiques publiques qui ne sont pas figées mais qui prennent de plus en plus en considération la diversité des publics car il n'existe aucun profil « type » du réfugié ; cela implique qu'il n'existe pas non plus une seule forme d'insertion.

D'ailleurs, les ateliers jardins n'ont pas pour vocation d'être imposés à tous ceux qui demandent l'asile, ils sont là pour répondre aux envies ou aux besoins de quelques individus à un moment précis. Cet état de fait rend difficile la pérennité de ces ateliers en raison de l'incertitude quand à la présence des participants, susceptibles de quitter les structures sociales du jour au lendemain. Par exemple, au sein du FJT de Vitry l'équipe a pu s'appuyer sur Kheirredine pour se développer rapidement. Les "jardiniers" pouvaient aisément compter sur lui, et son très bon niveau de français, pour jouer le rôle d'interprète auprès des autres réfugiés accueillis, comme il pouvait le faire régulièrement afin de faciliter les démarches administratives ou leur permettre plus facilement l'accès aux soins. L'autonomie du jardin dépendait de son implication et de son assiduité dans l'arrosage du potager, le suivi des cultures et le rabattage qu'il pouvait opérer.

Une mobilisation de sa part qui a duré jusqu'à la fin du mois d'août 2018. Débouté pour la seconde fois de sa demande d'asile après plus de deux ans de démarches, celui-ci fut placé dans un centre de rétention administrative durant une dizaine de jour. Kheirredine a donc effectué son retour en Algérie, son pays natal. Son parcours permet d'illustrer un bilan en demi-teinte : son insertion était indéniablement une réussite sur le plan social, car au cours de son séjour en France il a pu tisser de nombreux liens, que ce soit avec les autres résidents, d'autres réfugiés ou les équipes du foyer. Malheureusement, il s'agit d'un échec administratif et juridique. En effet, les acteurs sociaux, déplorent encore trop fréquemment un fossé entre le traitement des dossiers et le travail réalisé sur le terrain. Heureusement, dans le cas de

Kheirredine, l'expérience ne fut pas un échec total car nous avons pu conserver contact avec lui, et son expérience dans l'hexagone lui a permis de murir son projet professionnel et son projet de vie. En moins d'un mois, il a pu retrouver un logement, un travail et va désormais se lancer dans un nouveau projet : la culture d'un petit potager dans le carré de verdure attenant à son appartement en rez-de-chaussée, chez lui, en Algérie.

C'est ce projet "exporté" qui donne tout de même du sens à la mobilisation de tous les acteurs qui développent des projets de « Jardinage avec migrants », même si le but initial était qu'il sème son avenir sur notre territoire.

## **Table des annexes**

**Annexe 1 : Planning annualisé d'entretien du jardin proposé par Kheirredine**

**Annexe 2 : Bulletin d'adhésion année 2017-2018 à l'association des jardins de Noyolet.**



## Annexe 2 - Bulletin d'adhésion année 2017-2018 à l'association des jardins de Noyolet.

### ASSOCIATION LES JARDINS DE NOYOLET

Association loi de 1901 - Siège social : Espace Le Goffic - avenue Charles Le Goffic 35740 PACE

#### Bulletin d'adhésion - année 2017-2018

Plusieurs personnes d'une même famille peuvent être adhérentes à l'association en s'acquittant d'une cotisation par personne. Chaque adhésion donne droit à une voix lors de l'assemblée générale annuelle.

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Code postal : Commune :  
Téléphone fixe : Téléphone portable :  
Mail :

#### Adhésion(s) facultative(s) des autres membres de la famille (10 € x nombre d'adhésion) :

Nom : Prénom :  
Nom : Prénom :  
Nom : Prénom :

#### Fiche d'engagement du 01/10/2017 au 30/09/2018

##### Numéro et superficie des parcelles

Parcelle n°	<b>14</b>	Parcelle n°	<b>17</b>	Parcelle n°		<b>TOTAL</b>
Superficie	<b>54 m<sup>2</sup></b>	Superficie	<b>54 m<sup>2</sup></b>	Superficie		<b>108 m<sup>2</sup></b>

##### Cotisation 2017 et loyer du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018

Etablir un chèque à l'ordre de « Association des Jardins de Noyolet »  
Adresser le chèque à : **Bertrand Helsens - 14, rue Olivier Perrin 35740 PACE**

	Nombre	Montant unitaire	Total
Adhésion annuelle	<b>1</b>	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>
Loyer annuel	<b>108 m<sup>2</sup></b>	<b>0,30 €</b>	<b>32,40 €</b>
			<b>42,40 €</b>

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association « les Jardins de Noyolet » et être titulaire d'une assurance accident me couvrant personnellement pour l'utilisation du matériel acquis par l'association. Cet engagement prend effet avec le versement de la cotisation à l'association des Jardins de Noyolet et du loyer annuel dû au titre de la, ou des, parcelle(s) cultivée(s).

**A Pacé le**

**Signature :**

## Bibliographie

### Ouvrages

AGGERI Gaëlle (2010) *Inventer les villes-natures de demain, gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*. EDUCAGRI, Dijon, 199 pages.

BAUDELET L., BASSET F. et ROY A. (2008) *Jardins partagés, utopies, écologie, conseils pratiques*. TERRE VIVANTE, 160 pages.

BESANCENOT François (2009) *Territoire et développement durable, diagnostic*. L'HARMATTAN. 466 pages.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude (2009), *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 128 pages.

BRUTEL Chantal (2014) *Les immigrés récemment arrivés en France*, INSEE première n°1524.

DE BOURGOING Catherine (2011) *Jardins romantiques français*, PARIS musée, Paris. 206 pages.

DELBAERE Denis (2010) *La fabrique de l'espace public, ville paysage et démocratie*. ELLIPSES. 186 pages.

DURKHEIM Emile (1967) *La division sociale du travail*, Les Presses Universitaires de France, 8<sup>ème</sup> édition, Paris. 416 pages.

HABLA Bénédicte (2006) *Gestion du bénévolat et du volontariat. Développer son projet et les ressources humaines bénévoles*, De Boeck Supérieur, 307 pages.

HOWARD Ebenezer (1902) *Garden Cities of tomorrow* (Les cités-jardins de demain) Londres.

JOLLIVET Marcel (2001) *Développement Durable, de l'utopie au concept*. ELSEVIER. 288 pages.

KOCK Muriel, résultats de l'enquête UNEP-IPSOS 2013, Jardin et espaces verts, l'exception culturelle française ? Union Nationale des Entreprises du Paysage.



LATOUCHE Serge (dir) (2003) *A bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale !* PARANGON, Paris. 354 pages.

LAVADINHO S. et WINKIN Y. (2012) *Vers une marche plaisir en ville.* CERTU. 231 pages.

LE MOOK (2011), *Jardins : la nature dans nos espaces de vie*, Paris, 96 pages

LEVY J. et LUSSAULT M. (2013) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris. 1127 pages.

Le sociographe, « Education à l'environnement et travail social, Relation durable ? » 2009/2 (n°29) 128 pages

MATHIEU N. et GUERMOND Y. (2010) *La ville durable, du politique au scientifique.* QUAE. 279 pages

MENOZZI Marie-Jo (2014) *Les jardins dans la ville entre nature et culture.* PUR. 362 pages

MONOD J. et DE CASTELBAJAC P. (1987) *L'aménagement du territoire.* PUF. 127 pages.

MOSSER M. et TEYSSOT G. (1991), *Histoire des jardins*, Flammarion, Paris. 542 pages.

PAQUOT Thierry (2009) *L'espace public.* LA DECOUVERTE, Paris. 125 pages.

RACINE M. (2000), *Jardins en France*, Actes Sud, Arles. 443 pages.

THEYS Jacques (2000) *Développement durable, ville et territoire. Innover et décroisonner pour anticiper les ruptures.* Notes du centre de prospective et de veille scientifique, n°13. 132 pages.

TOBELEM-ZANIN Christine (1995) *La qualité de vie des villes françaises.* P.U de Rouen, Rouen. 287 pages.

## **Thèses et mémoires**

DEGASNE Samuel , *Le projet de jardin partagé en pied d'immeuble de logements sociaux : quelle mise en œuvre adopter pour une inscription qualitative du jardin sur le patrimoine non bâti des bailleurs sociaux ?* (2014)

INSINGRINI Thomas, *Jardins familiaux, du développement social au développement durable*, Mémoire de Master-FC.. (2010)

LETOURNEUX Simon, *Le projet de jardin partagé et les différents rôles du paysagiste dans sa mise en œuvre ?*. (2014)

RIOULT Romain , *Intégrer les principes des jardins à vocation de soin au projet de paysage, pour une approche environnementale des établissements de santé*(2014)

VELLIN Jean-Paul , *La douleur en odontologie : de son analyse neurophysiologique, cognitive et comportementale à sa prise en charge*, Thèse de validation doctorale.. (2013) pp. 35.

VERHNET Léa , *La procédure d'éligibilité au statut de réfugié à l'Ofpra, justice et égalité dans l'instruction des demandes d'asile..* (2015)

## Articles

AUMOND Florian, *Quand l'exceptionnel dure et le provisoire se normalise : les Centres d'Accueil et d'Orientation pour mineurs non accompagnés (CAOMI)*, Revue européenne des migrations internationales, vol. vol. 33, no. 1, 2017, pp. 157-163.

AQUILINA Coline, *Nouveaux arrivants dans les campagnes françaises*, Pour 2016/2, n°230, pp. 37-48.

BAUMARD Maryine, *Le jardin partagé de Jacques Lenoir, une oasis pour réfugiés de Vichy*, Le Monde, 18/08/2017.

CHARLOT Antoine, *La nature au cœur de la ville*, Vraiment durable, vol. 5/6 n°1. 2014, pp. 191-200.

COULANGEON Philippe, *Les loisirs des populations issues de l'immigration, miroir de l'intégration*, Revue française des affaires sociales, no. 2, 2007, pp. 83-111.

CRENN Chantal, *Migrations et mondes ruraux*, hommes & migrations, revue trimestrielle Cité nationale de l'histoire de l'immigration n°1302, janvier-février-mars 2013.

DJAMSHIDIJ Ava, *Migrants : les CAO, c'est quoi ?* Le Parisien, 08/10/2016

DOIDY E. et DUMONY E. *Maraîchage et accompagnement à l'insertion en France et aux États-Unis. Un ré-enchantement de l'agriculture par le travail social ?* Revue française des affaires sociales, n°3, 2014, pp. 137-154.

DONADIEU Pierre, *Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ?* ECONOMIE RURALE 297-298/Janvier-mars 2007.

DUBOST Françoise, *Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental*, dossier documentaire préparé pour le séminaire de formation permanente de l'INP Paris les 4 et 6 juillet 2007, pp. 5.

FAVELL Adrian, *immigration, migration et libre circulation dans la construction de l'Europe*, Politique européenne 2010/2, n°31, pp. 33-64

GARNIER Jean-Pierre, *Bienfaisante nature*, L'Homme & la société, vol. 150-151, no. 4, 2003, pp. 223-243.

GUIRAUDON Virginie, *Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile*. L'Harmattan, 2010/2 n°31, pp.7 à 32.

HAMIDI Camille, *Les raisons de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine*, Revue française des affaires sociales 2002/4 (), pp 149-165.

JULIEN-LAFERRIERE François, *La communautarisation de la politique migratoire*, Migration Société, vol. 116, no. 2, 2008, pp. 59-71.

LEGOUX Luc, *Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe*, Revue Tiers Monde, vol. 204, no. 4, 2010, pp. 55-67.

LIOGIER Raphaël, *Le mythe de l'invasion arabo-musulmane*, Le Monde Diplomatique, mai 2014, pp 8 à 9.

MATHIEU Nicole, *Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie*. NATURE SCIENCE SOCIETE, 8, 3 pp 74-82. 2000.

MERLIN Pierre (2016) Chapitre 2. *Les théories fondatrices de l'urbanisme*, L'urbanisme, PUF, pp. 23-50.

ORTAR Nathalie, *Les multiples usages de la DATCHA des jardins collectifs*, Anthropologie et société, vol. 29, n°2, 2005, pp. 69-185.

PAQUOT Thierry, *ville et nature un rendez-vous manqué ?* Revue Diogène, n°207, 2004/3, pp. 83.

PIFFETEAU Matthieu, *L'Hortithérapie, ou comment imaginer le jardin qui soigne*, lenouvelobs.com, 27 mars 2012

PINEAU Jean-Luc, *Le Jardin de Cocagne d'Angers : du chantier d'insertion à l'emploi accompagné*, Pour, vol. 201, no. 2, 2009, pp. 129-134.

REBILLAD Chloé, *Les flux migratoires dans le monde*, Sciences Humaines, vol. 290, n°3, 2017, pp. 12-12.

REGOURD Estelle, *Les associations culturelles, porteuses de projet pour de nouvelles ruralités ?* 2007/3 Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux, pp. 67-78.

ROBERT-BŒUF Camille, *Les jardins collectifs à Kazan : une agriculture familiale entre espace productif et espace résidentiel*, Pour, vol. 224, no. 4, 2014, pp. 101-109.

RODIER Claire, *Frontex, la petite muette*, Vacarme, vol. 55, n°2, 2011, pp. 36-39.

RONGE Jean-Luc, *Les « mineurs isolés étrangers » (MIE) deviennent des « mineurs non accompagnés » (MNA) - Que tout change... pour que rien ne change !* », *Journal du droit des jeunes*, vol. 358-359-360, no. 8, 2016, pp. 20-42.

SABADO Elsa, *Migrants : rien n'est résolu*, Alternatives économiques, vol. 368, no. 5, 2017, pp. 30-31.

TASSIN Louise, *Le mirage des hotspots. Nouveaux concepts et vieilles recettes à Lesbos et Lampedusa*, *Savoir/Agir* 2016/2, n°36, pp. 39-45

TISSERAND Chloé, *Le camp de la Linière détruit. Les exilés éloignés du littoral*, *Hommes & Migrations*, vol. 1319, no. 4, 2017, pp. 138-140.

VIAU Delphine, *Végétal et médiations culturelles : un enjeu social, économique et culturel*, *Compte rendu de colloque (Angers, 26-27 octobre 2004)* », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, no. 2, 2006, pp. 196-198.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les migrations, chance ou menace ?* Atlas « Un monde à l'envers », *Le Monde Diplomatique*, pp. 16-17, 2009.

ZHANG Xiaomin, *L'ancienne et la nouvelle génération de travailleurs migrants sur le marché du travail en Chine*, *Migrations Société*, vol. 149, no. 5, 2013, pp. 51-76.

Table ronde de Jordy Stefan aux journées, *Nature pour tous : de l'école à la famille*, Octobre 2013, Paris.

*L'Histoire des hôpitaux : Birmanistan, l'hôpital de l'islam médiéval*. LeMonde.fr 10/03/2018.

*Nettoyer et entretenir son quartier avec l'action éco-citoyenne*. Le Progrès, 22/03/18

## **Dossiers**

Mission Mineurs Non Accompagnés, *Rapport annuel d'activité 2017*, Ministère de la Justice, mars 2018

Préfet de la région Bretagne, Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile de la région Bretagne, 2016, 37 pages.

Tremplin (association), *Rapport financier exercice 2017*, 03/07/2018.

Tremplin (association), *Rapport d'activité 2017*, 03/07/2018.

## **Reportage**

GREEN Nick, Les jardins suspendus de Babylone, Arte, 2014.

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	3
<b>Introduction</b> .....	4
<b>Partie I: Les jardins : une réponse aux difficultés d’insertion des migrants par les voies classiques</b> .....	9
<b>Chapitre 1 – Les migrations à l’échelle du monde</b> .....	9
I - <u>Un Monde en mouvement</u> .....	9
II – <u>La politique migratoire nationale et sa mise en œuvre locale</u> .....	16
<b>Chapitre 2 – Au delà des flux, des hommes et des femmes à la situation précaire</b> .....	18
I- <u>Les migrants, en sont-ils vraiment ?</u> .....	18
II- <u>Les acteurs de l’intégration</u> .....	20
III- <u>Les différents types d’hébergement</u> .....	22
<b>Chapitre 3 – Apports sociaux des jardins : une insertion dans la vie de la cité</b> .....	23
I- <u>La genèse du « jardinage avec Migrants »</u> .....	24
II- <u>Le déroulement de l’activité</u> .....	26
III- <u>Retour d’expérience</u> .....	29
<b>Partie II – L’insertion par les jardins : une démarche d’insertion innovante appliquée aux jeunes réfugiés.</b> .....	31
<b>Chapitre 1 – Quelle prise en charge des mineurs isolés au plan national et local ?</b> .....	31
I- <u>Présentation de la mission Mineurs Non Accompagnés</u> .....	31
II – <u>Les Centres d’Accueil et d’Orientation dédiés aux Mineurs : le dispositif CAOMI</u> .....	34
III – <u>La Mise en œuvre d’une politique nationale à l’échelon local : le cas du Foyer Jeunes Travailleurs de Vitré (FJT)</u> .....	35

<b>Chapitre 2 – Origines et conditions de mise en œuvre du projet de jardin</b> .....	37
I- <u>Un jardin au foyer : quels objectifs ?</u> .....	37
II- <u>La mise en œuvre du projet jardin</u> .....	39
III- <u>Les obstacles rencontrés</u> .....	45
<b>Partie III – Comment améliorer les projets de jardins collectifs afin d'en assurer la pérennité et conforter leur rôle social ?</b> .....	49
<b>Chapitre 1 – Les jardins collectifs d’insertion, phénomène de mode ou révolution sociétale ?</b> .....	49
I- <u>La nature en ville, une nouveauté ?</u> .....	50
II- <u>Des bienfaits sur la santé psychologique à l’origine de l’essor des jardins d’insertion.</u> .....	53
<b>Chapitre 2 – Des projets plébiscités mais difficiles à concrétiser</b> .....	55
I- <u>Les Terrains, les équipements et les éventuels conflits d’usage</u> .....	56
II- <u>Ressources financières : fruit du succès ou faux problème ?</u> .....	58
III- <u>Les ressources humaines</u> .....	59
<b>Chapitre 3 – Assurer la pérennité des jardins collectifs, quels moyens ?</b> .....	61
I- <u>L’indispensable communication</u> .....	62
II- <u>L’inévitable soutien politique</u> .....	63
<b>Conclusion</b> .....	66
<b>Table des annexes</b> .....	68
<b>Bibliographie</b> .....	71
<b>Table des matières</b> .....	77

---

**Contact :** [insertion-population.jardin@laposte.net](mailto:insertion-population.jardin@laposte.net)